

Fêtards, circulez y a rien à voir !

Casa, Marrakech, Agadir et Tanger sous cloche



Le Bureau politique déploie le décès du militant ittihadi Mohamed Aït Kaddour



Léminent militant ittihadi et l'un des membres fondateurs du Mouvement ittihadi, Mohamed Aït Kaddour, a tiré hier sa révérence.

En ces douloureuses circonstances, le Bureau politique de l'USFP présente ses sincères condoléances à la famille du défunt, ainsi qu'à ses compagnons de résistance et de lutte, implorant le Tout-Puissant de les combler de patience et de réconfort et d'entourer le défunt de Sa sainte Miséricorde.

Le regretté était l'un des dirigeants de l'USFP dont il avait été membre de la Commission administrative et membre de la Commission des relations extérieures pendant plusieurs années. Il avait fait partie, par ailleurs, de la Commission administrative de l'UNFP. Mohamed Aït Kaddour était également représentant du journal du parti à l'étranger pendant des années.

C'est le martyr Mehdi Ben Barka qui était à l'origine de l'entrée à l'école de ce militant natif du village de Bouayach Talkhoukht (situé à 25 km de Midelt), et ce durant les années 40 du siècle dernier.

Mohamed Aït Kaddour a, donc, reçu sa formation initiale dans sa localité et a poursuivi ses études jusqu'à l'obtention de son diplôme d'ingénieur avant de rejoindre l'ONCE.

Il est passé par les affres de la détention et de la torture en 1964, avant d'être acquitté par le tribunal militaire de Meknès. Après l'enlèvement de Mehdi Ben Barka, Mohamed Aït Kaddour a été à l'origine d'une mobilisation totale en vue de lancer une grève générale dans le secteur des chemins de fer, même si feu Mahjoub Ben Seddik, secrétaire général de l'UMT à l'époque, n'était pas de cet avis.

Il a dû quitter le Maroc au début du mois de juin de 1972 et après le coup d'Etat de cette même année, il a été condamné par contumace à la peine capitale avant d'obtenir le statut de réfugié politique en France en 1973.

Après 17 ans passés en exil, Mohamed Aït Kaddour est retourné au Maroc pour assister au 5ème Congrès national de l'USFP tenu en 1989. Mais, une fois arrivé à l'aéroport de Rabat-Salé le 29 mars de la même année, il a été arrêté et conduit à une destination inconnue.

Puisse Dieu avoir l'âme du regretté en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

Mohamed Benabdelkader : *Une loi sur les droits de l'enfant est en cours d'élaboration*



Le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a indiqué lundi à Rabat que son département est en train d'élaborer une loi sur les droits de l'enfant. En réponse à une question orale à la Chambre des représentants sur la nécessité de durcir les sanctions contre les ravisseurs et violeurs, il a

expliqué que le ministère a mené, ce matin, des concertations dans ce sens avec l'Observatoire national des droits de l'enfant, dans le cadre de l'élargissement du cercle des concertations aux acteurs civils locaux.

Le ministère est engagé en faveur du respect de la Charte de protection des droits de l'enfance, signée en 2019 à l'initiative de S.A.R la Princesse Lalla Meryem, présidente de l'Observatoire national des droits de l'enfant, a souligné le ministre, relevant que les enfants et les mineurs ont besoin d'une loi intégrée pour les protéger.

Le responsable gouvernemental a aussi précisé que la politique pénale ne se limite pas aux peines, puisque d'un point de vue punitif, inclusif et social, elle prend en considération les droits de l'Homme, notant que la loi pénale actuelle, que se soit les articles 471 et 484 ou les autres articles relatifs à des crimes d'attentat à la pudeur ou d'enlèvement, prévoit des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Noureddine Boutayeb, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur

Le Plan national de lutte contre les effets de la vague de froid cible 755.417 personnes

Le Plan national de lutte contre les effets de la vague de froid cible un total de 1.776 douars, situés dans 235 collectivités relevant de 27 provinces, qui comptent près de 755.417 personnes, dont 35% des enfants, 51% des adultes et 13% des personnes âgées, a affirmé le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Noureddine Boutayeb, lundi à Rabat.

Répondant à une question orale à la Chambre des représentants relative aux "mesures d'urgence déployées pour désenclaver la population rurale et lui permettre de répondre à ses besoins essentiels à la lumière des changements des conditions météorologiques au Royaume", il a relevé que le Comité national interministériel compétent s'est réuni le 26 novembre, afin de définir les modalités de mise en œuvre du Plan national de lutte contre les effets de la vague de froid.

Ainsi, les groupements d'habitation se répartissent en trois catégories, explique Noureddine Boutayeb, précisant que 289 douars connaissent une période d'enclavement de

2 à 3 jours, 842 de 4 à 7 jours et 645 de plus d'une semaine, ce qui nécessite une grande attention pour une population atteignant près de 239.000 personnes et 34.000 ménages.

Le Plan national est basé sur des mesures proactives pouvant aider la population des zones touchées, en particulier les régions montagneuses et le monde rural, à surmonter la vague de froid, a indiqué le responsable gouvernemental, mettant en exergue les différentes mesures d'assistance aux populations touchées, notamment l'activation du centre de pilotage et de veille, les actions des commissions provinciales de veille, de suivi et d'évaluation continue de la situation sur le terrain et l'approvisionnement normal de certaines zones en produits de base et en moyens de chauffage.

Parmi les mesures adoptées, a expliqué le ministre délégué, figurent la fourniture d'aliments pour bétail, l'intervention immédiate par hélicoptères de secours de la Gendarmerie Royaume et du ministère de la Santé pour venir en aider aux populations en détresse (femmes



enceintes par exemple).

Ces actions concernent aussi la prise en charge et l'hébergement des personnes affectées dans des unités d'accueil sécurisées, en vue de leur protection contre les effets de la vague de froid et leur offrir nourriture et soins de santé, a-t-il noté.

Enfin, Noureddine Boutayeb a indiqué qu'en application des

Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le ministre de l'Intérieur, en coordination avec les ministères concernés, a élaboré un Plan national annuel complet pour faire face aux effets négatifs de la vague de froid, sur une base régulière et conformément à une méthodologie participative avec diverses parties prenantes.

Fêtards, circulez y a rien à voir!

Casa, Marrakech, Agadir et Tanger sous cloche



Dans la lignée de la majorité des pays européens, le Maroc redoute la période de fin d'année, propice aux fêtes et autres rassemblements en tout genre. Pour s'éviter un scénario catastrophe et une accélération de la propagation du Sars-Cov-2, le gouvernement a en toute logique décidé d'étendre le couvre-feu, jusque-là établi à une échelle régionale, à l'ensemble du territoire national.

Ainsi donc, aux quatre coins du Royaume et dès ce soir, les rues devront être désertes à partir de 21H, jusqu'à 6h du matin, sauf circonstances exceptionnelles. Une mesure phare mais qui n'a pas eu le retentissement escompté, notamment à Casablanca où le couvre-feu est instauré depuis des mois. Pour s'en persuader, il suffit de jeter un coup d'œil par la fenêtre le soir ou sur les bilans quotidiens du ministère de la Santé. Mais passons, puisqu'il y a une autre décision autrement plus surprenante. A savoir la fermeture totale des restaurants pour trois semaines à Casablanca, Agadir, Marrakech et Tanger.

On imagine bien que cette décision passe mal auprès des restaurateurs, notamment par rapport à la durée. Trois semaines, c'est clairement plus qu'il n'en faut. Les restaurants des autres villes que celles précitées devront, quant à eux, fermer dès 20h. Rien de nouveau pour eux. Idem pour les commerces, cafés et autres grandes surfaces. Pour cer-

tains, ces décisions sont disproportionnées par rapport à la diminution du nombre de nouveaux cas recensés quotidiennement.

Lundi, 877 cas Covid-19 ont été détectés. Mais si l'on compare ce chiffre au nombre de tests réalisés, soit 7000, on constate que le taux de contamination est toujours aussi inquiétant, au même titre que les 1.069 patients hospitalisés en soins intensifs ou en réanimation, dont 120 admissions supplémentaires entre dimanche et lundi. Bref, à l'évidence, le gouvernement tente de prévenir plutôt que guérir. Une tendance mondiale à la vigilance, justifiée encore plus par l'apparition du nouveau Covid N501Y, la nouvelle variante du Sars-Cov-2 qui fait trembler le monde, détectée au Royaume-Uni, face à laquelle l'Europe se barricade comme le reste du monde, dont le Maroc qui a suspendu ses liaisons aériennes avec l'île britannique.

Sauf que voilà, il se pourrait que la décision ait été prise un poil trop tard. Après l'apparition de cas liés à cette nouvelle souche en Australie et au Danemark, entre autres pays, il semblerait que la nouvelle souche a d'ores et déjà gagné l'Italie, et peut-être même la France où les trains Eurostar en provenance de Londres desservent encore avant-hier Paris. Mais que sait-on vraiment de cette variante du Sars-Cov-2 ?

Si l'on se base sur les déclarations scientifiques, on s'oriente chaque jour un peu plus dans le sens d'une

souche capable de se propager plus rapidement. Samedi dernier, Chris Whitty, le conseiller médical en chef pour l'Angleterre, a corroboré cette hypothèse : «En raison de la propagation rapide de la nouvelle variante, des données préliminaires de modélisation et de l'augmentation rapide des taux d'incidence dans le Sud-Est, le Groupe consultatif sur les menaces nouvelles et émergentes des virus respiratoires (Nervtag) considère maintenant que la nouvelle souche peut se propager plus rapidement».

Dans ce cas, faut-il craindre pour autant une forme plus grave de la maladie ? Pour le moment, rien ne l'indique. Toujours d'après Chris Whitty : «Il n'existe actuellement aucune preuve suggérant que la nouvelle souche entraîne un taux de mortalité plus élevé». Et quid de ses potentiels effets sur l'efficacité des tests et des vaccins ? Malheureusement, l'un des changements de la nouvelle variante aurait un impact sur l'une des cibles utilisées par certains tests RT-PCR, dans le cadre de la recherche du virus. Côté vaccin, on ne suggérerait que celui de Pfizer-BioNTech, autorisé lundi par l'UE ne soit pas efficace contre la nouvelle variante», a rassuré le régulateur européen des médicaments, Emer Cooke. Un constat en phase avec celui des chercheurs britanniques et de l'OMS mais qui ne peut pour le moment être élargi aux autres vaccins candidats.

Chady Chaabi

La nouvelle souche de Covid-19, sans conséquences sur le vaccin attendu au Maroc

La nouvelle souche de la Covid-19, apparue récemment dans le sud du Royaume-Uni et qui se propage depuis en Europe, est sans conséquences sur l'état clinique et sur le vaccin attendu au Maroc, ont assuré, lundi, des virologues marocains.

Dans une déclaration à la chaîne d'information en continu de la MAP "M24", le directeur du laboratoire de biotechnologie médicale à la Faculté de médecine et de pharmacie de Rabat, Azeddine Ibrahim, a expliqué que le coronavirus obéit à sa dynamique propre, en tant qu'être vivant qui vit, s'adapte et se développe sous l'effet des pressions extérieures.

Le virus de référence mondialement connu et qui est apparu à Wuhan en Chine, a subi une première mutation appelée D 614 G, restée majoritaire à ce jour dans l'ensemble des régions du monde, a-t-il ajouté, soulignant que ce virus connaît une nouvelle mutation tous les quatre jours, mais sans effets, jusqu'à l'apparition de cette nouvelle souche, portant la dénomination de N 501 Y.

La vitesse de propagation de cette nouvelle variante, apparue dans le sud du Royaume-Uni, est 70% plus rapide par rapport à la souche précédente, a relevé M. Ibrahim, ajoutant que cette nouvelle variante, qui a vu le jour en avril dernier, «est sans conséquences sur l'état clinique des personnes, car il n'existe, jusqu'à présent, aucune étude qui prouve une influence de cette nouvelle souche sur le taux de mortalité et les états cliniques».

Cette nouvelle variante n'a, également, aucune conséquence sur les vaccins développés jusqu'à présent. «La peur que suscite l'apparition de cette nouvelle souche est normale et habituelle à chaque fois qu'une mutation a lieu, et en l'absence d'informations précises, fleurissent les rumeurs et les fake news, surtout sur les réseaux sociaux», a dit M. Ibrahim.

Il a aussi noté que «pour faire face aux épidémies et pandémies, il faut adopter le pire scénario», ce qui a poussé plusieurs pays à suspendre leurs liaisons aériennes avec la Grande-Bretagne, le temps de mieux connaître cette nouvelle souche et d'éviter sa propagation plus rapidement.

Par ailleurs, cette nouvelle souche du coronavirus n'est pas présente jusqu'à présent au Maroc. C'est ce qui a été confirmé par l'analyse de plus d'une centaine de génomes au cours de la période de la pandémie, et de 32 génomes rien qu'en décembre, a affirmé M. Ibrahim.

De son côté, Moulay Mostafa Naji, directeur du laboratoire de virologie de l'Université Hassan II-Casablanca, a souligné que le coronavirus a connu au total neuf mutations, la dernière étant celle découverte dans le sud du Royaume-Uni.

Cette nouvelle souche augmente le taux de reproduction du virus de près de 70 %, ce qui veut dire que 5 % des personnes infectées pourraient se trouver dans un état de santé critique, soit une plus forte pression sur le système de santé, a-t-il précisé.

Cependant, la propagation de cette nouvelle souche en Europe «ne signifie pas qu'elle est plus féroce ou meurtrière, ou qu'elle aurait des répercussions sur le vaccin que les Marocains attendent», a affirmé M Naji, rappelant que ce vaccin «reste efficace, et même s'il y a un effet, il ne serait que léger, de l'ordre de 1 à 3 %».

Il a, dans ce sens, mis en exergue le taux d'efficacité de ce vaccin, qui atteint 96 %, sachant que pour qu'un vaccin soit considéré comme efficace, il suffit que ce taux dépasse les 50 %.

En outre, M. Naji a estimé que les mesures de précaution, comme porter le masque de manière correcte, se laver régulièrement les mains et respecter la distanciation sociale, restent jusqu'à présent le seul moyen de se protéger contre ce virus en attendant l'arrivée du vaccin, et même après la vaccination puisque son efficacité se reflète dans les trois mois après injection.

Il a aussi appelé les Marocains à adhérer massivement à la prochaine opération de vaccination afin que ce vaccin soit administré à au moins 70 % de la population, en vue de «construire une immunité collective qui nous permettra d'en finir avec ce virus de manière définitive et de reprendre le cours normal de nos vies».

Karim Medrek, ambassadeur du Maroc en Australie

Le décret présidentiel américain constitue un tournant décisif pour la question du Sahara marocain



La décision historique des Etats-Unis de reconnaître la pleine souveraineté du Maroc sur son Sahara est un tournant décisif pour la question du Sahara marocain, a souligné l'ambassadeur du Maroc en Australie, Karim Medrek.

Mettant en relief dans une Tribune publiée par le quotidien australien "Sydney Sun" les tenants et les aboutissants de la proclamation américaine reconnaissant la souveraineté pleine et entière du Maroc sur ses provinces sahariennes, Karim Medrek a relevé que cette proclamation confirme la crédibilité et le leadership dont fait preuve le Maroc au niveau régional et continental grâce à la vision clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui a fait du Royaume, depuis son accession au trône, un havre de stabilité et de paix.

Tout en rappelant les relations d'amitié et de coopération unissant le Royaume et les Etats-Unis d'Amérique, le diplomate marocain arbore, notamment, l'impact de la décision américaine sur le renforcement de la position internationale du Maroc, au sujet de sa question nationale.

En effet, cette décision intervient dans un contexte de soutien international croissant au Maroc, illustré par une dynamique irréversible de retraits de reconnaissances de l'entité fictive, par l'ouverture d'une vingtaine de consulats dans les régions du Sud et par l'appui qu'a connu l'opération

de rétablissement de la sécurité et de la liberté de circulation dans le passage d'El Guerguarat, a-t-il expliqué.

L'article revient, en outre, sur l'appui plein et entier de la première puissance mondiale à la proposition marocaine d'autonomie des provinces du Sud dans le cadre de la souveraineté du Royaume, consacrant, ainsi, la prépondérance de l'initiative marocaine d'autonomie comme étant la seule solution viable à ce différend artificiel hérité de l'ère de la guerre froide.

Karim Medrek rappelle, à cet égard, que les adversaires de l'intégrité territoriale du Maroc se trouvent, désormais, dans un isolement quasi-total, et un désespoir sans précédent du fait de leur obstination à répéter les mêmes discours obsolètes et désuets.

A contrario, relève le diplomate marocain, la proposition marocaine d'autonomie est soutenue par l'approche prédominante au niveau des Nations unies, comme démontré par les appels répétés du Conseil de sécurité à trouver une solution pragmatique, réaliste et durable à ce conflit qui n'a que trop duré.

Mohamed Amine Belhadj, ambassadeur du Maroc en Serbie

La reconnaissance américaine de la marocanité du Sahara est la consécration d'une diplomatie pragmatique

La décision historique des Etats-Unis de reconnaître la pleine souveraineté du Maroc sur son Sahara est la consécration d'une diplomatie marocaine pragmatique, a souligné l'ambassadeur du Maroc en Serbie, Mohamed Amine Belhadj.

Dans une interview accordée au journal serbe «Politika», il a affirmé que la reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur l'ensemble de son Sahara, à travers le décret présidentiel signé par le président Donald Trump, constitue une décision historique, un développement majeur et un tournant décisif dans le processus de règlement du différend régional sur le Sahara, rappelant que cette proclamation a été publiée le 15 décembre au Registre fédéral des Etats-Unis.

Il a ajouté que cette reconnaissance a effet immédiat représente une étape juridique, politique et diplomatique forte, et le fruit d'un processus de plus de deux ans et demi de consultations continues entre Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le président américain Donald Trump, soulignant qu'elle constitue aussi la consécration d'une diplomatie pragmatique et d'efforts diplomatiques inlassables.

Mohamed Amine Belhadj a ajouté que les Etats-Unis ont affirmé leur soutien à l'initiative marocaine d'autonomie comme étant une base sérieuse, crédible et réaliste pour une solution juste et durable à ce dif-

férend régional, notant que cet appui est une position constante des Etats-Unis, étant donné que les administrations américaines précédentes (démocratiques et républicaines) avaient toujours exprimé leur soutien à ce plan depuis sa soumission aux Nations unies en avril 2007.

Les relations entre les deux pays, ajoute le diplomate marocain, sont ancrées dans l'histoire, soulignant que le Maroc continuera à œuvrer avec la nouvelle administration américaine dans le même esprit de son partenariat stratégique avec les Etats-Unis, en tant qu'allié le plus ancien et le plus proche.

Dans ce contexte, le diplomate marocain a relevé qu'à titre de concrétisation de cette décision de haute importance, les Etats-Unis ont décidé d'ouvrir un consulat à Dakhla, à vocation essentiellement économique, en vue d'encourager les investissements américains et de contribuer au développement économique et social, au profit notamment des habitants des provinces du Sud.

La dynamique d'ouverture de plus de 18 consulats africains, arabes et américains dans les villes de Dakhla et Laâyoune, est une réaffirmation claire de la marocanité du Sahara et un élan qui se poursuivra dans le plein respect du droit international, a-t-il souligné.

L'ambassadeur a rappelé qu'en réponse aux appels du Conseil de sécurité



de l'ONU en faveur d'une solution pour surmonter l'impasse politique, le Maroc a présenté, le 11 avril 2007, l'initiative d'autonomie qualifiée de «sérieuse et crédible» dans les 17 dernières résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et qui bénéficie d'un large soutien de la communauté internationale.

Il a indiqué que cette initiative est pleinement conforme au droit international et répond aux paramètres des Nations unies en matière d'autodétermination, ajoutant qu'elle tient compte des spécificités du Sahara et permettra aux habitants du Sahara

de gérer démocratiquement leurs affaires à travers des organes législatif, exécutif et judiciaire dotés de compétences exclusives, tout en disposant des ressources financières nécessaires à leur développement.

Mohamed Amine Belhadj a réaffirmé que le Maroc reste pleinement engagé dans le processus politique conduit sous les auspices des Nations unies, dans le cadre de l'initiative d'autonomie comme unique solution au conflit artificiel autour du Sahara marocain, dans le cadre de la souveraineté marocaine et dans le respect de l'intégrité territoriale du Royaume.

Le Réseau des compétences maroco-américaines se félicite de la décision de Washington de reconnaître la marocanité du Sahara



Le Réseau des compétences maroco-américaines aux Etats-Unis (AMCN) s'est félicité de la décision de Washington de reconnaître la souveraineté pleine et entière du Royaume du Maroc sur son Sahara, soulignant que cette décision historique contribuera de toute évidence à la promotion de la paix et de la prospérité dans l'ensemble de la région.

"La proclamation signée par le président américain Donald Trump est un tournant historique majeur dans les relations entre les Etats-

Unis d'Amérique et le Royaume du Maroc (...) et une victoire pour le règlement politique prôné par le Royaume" au différend régional autour du Sahara marocain, souligne l'AMCN dans un communiqué parvenu lundi à la MAP.

La décision américaine est également "une reconnaissance explicite du sérieux et de la crédibilité de la proposition d'autonomie sous souveraineté marocaine présentée par le Maroc comme solution démocratique, pacifique, et durable" pour mettre fin définitivement à ce

différend artificiel.

L'"American Moroccan Competencies Network" salue également le leadership clairvoyant de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et les actions décisives du Souverain pour défendre et préserver l'intégrité territoriale du Royaume et assurer sa sécurité et sa stabilité.

L'AMCN se félicite également des efforts importants consentis par la diplomatie marocaine pour concrétiser la vision de Sa Majesté le Roi et défendre les intérêts supérieurs du Royaume.

La Fédération mondiale du judaïsme marocain de Belgique se félicite de la décision américaine

La Fédération mondiale du judaïsme marocain de Belgique s'est félicitée de la décision américaine de reconnaître la souveraineté pleine et entière du Royaume sur son Sahara.

«Je me félicite de la reconnaissance par les Etats-Unis du Sahara marocain et de sa mise à jour de la carte du Royaume sur tous les grands moteurs de recherche sur Internet, carte qui s'étend de Tanger à Lagouira», a écrit le président de la Fédération Jacky Benzennou dans un communiqué.

Il a, par ailleurs, mis en exergue le rôle de SM le Roi Mohammed VI dans la promotion de la paix au Moyen-Orient et du dialogue entre Israéliens et Palestiniens, exprimant la mobilisation de «tous les juifs de Belgique originaires du Maroc» derrière le Souverain pour la défense des causes sacrées du Royaume et de son intégrité territoriale.



Des experts espagnols débattent des perspectives géopolitiques à l'aune de la décision américaine

La plateforme numérique Awacer TV relevant du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) a organisé, dans le cadre de sa 4ème émission directe, une visioconférence-débat placée sous le thème "Le Polisario et les menaces sécuritaires et terroristes : entre droit international et défis géopolitiques".

Initiée à l'occasion de la Journée internationale des migrants, cette visioconférence modérée par le professeur chercheur à l'Université du Roi Juan Carlos de Madrid (Espagne), Hatim Bouazza, a connu la participation d'éminents spécialistes de géopolitique et de droit international, parmi lesquels l'expert des questions du terrorisme et de la sécurité internationale et directeur de l'Observatoire international de la sécurité en Espagne, José Maria Gil, et l'avocat international des affaires de terrorisme et de sécurité internationale, Lorenzo Penas Roldan, indique le CCME dans un communiqué.

Les interventions des participants ont permis de cerner les dimensions historiques de la question du Sahara depuis

1976 mais ont surtout permis de mettre l'accent sur la contribution du Maroc dans le développement de la région et sa capacité à défendre sa souveraineté nationale dans la paix et le respect du droit international, a poursuivi la même source.

Intervenant à l'occasion, Lorenzo Penas Roldan a assuré que son pays n'a jamais reconnu "le Polisario", ajoutant que le problème "fondamental repose sur la confusion du peuple sahraoui avec le Polisario". "C'est le principal problème dont nous souffrons en Espagne. Il n'y a pas de médias appropriés qui permettraient à nos citoyens de comprendre qu'un groupe terroriste armé comme le Front Polisario n'a rien à voir avec les Sahraouis", a-t-il expliqué.

Selon le spécialiste en droit, "reconnaître la marocanité du Sahara est aujourd'hui la concrétisation de la justice et de la vérité et le couronnement d'un processus historique qui atteste que le Polisario n'a fait que fomenter les troubles et la haine pendant des décennies tandis que le Maroc a agi dans le respect des dispositions du droit international en tant qu'Etat souve-

rain et respectable", a précisé le communiqué.

Réagissant à la reconnaissance des Etats-Unis de la souveraineté du Maroc sur son Sahara, Penas Roldan a affirmé que "tout le monde reconnaît le poids d'un pays comme les Etats-Unis sur la scène internationale. Leur reconnaissance de la marocanité du Sahara est un soutien à la position de SM le Roi Mohammed VI, une position historique et légitime. Plus que cela, c'est une décision qui implique que la communauté internationale fera un pas en avant pour enfin parvenir à la seule et unique solution possible du point de vue juridique, celle du plan d'autonomie".

D'après la même source, José Maria Gil a, quant à lui, expliqué que "le Polisario agit pour l'entretien d'une situation violente qui va finir par éclater dans toute la région. Si la situation s'aggrave de ce point de vue, nous devons nous poser la question suivante : quelle est l'expérience que nous avons acquise aujourd'hui dans cette région ?", poursuivant, à ce titre, que "le Maroc est le seul acteur de la région capable d'assurer la stabilité et la sécurité".

Pour lui, "la reconnaissance de la marocanité du Sahara par l'administration américaine est certes forte, mais pour l'expliquer il faudra se rappeler le contexte de la relation historique entre le Maroc et les Etats-Unis qui demeure la plus ancienne que l'Amérique ait entretenue. Le Maroc a aussi été le premier pays à reconnaître l'indépendance des Etats-Unis, d'où cette relation extrêmement importante".

A la question de savoir si l'Espagne reconnaîtra clairement et sans équivoque la marocanité du Sahara, José Maria Gil a répondu que la position de son pays est "clairement du côté marocain mais qu'elle devra être plus affirmée", a noté le communiqué du CCME, mettant en avant les raisons pour lesquelles le Maroc est la partie la plus crédible des acteurs de ce conflit régional, à savoir "la forte présence diplomatique du Maroc dont témoignent de nombreuses personnalités espagnoles, en sus de la souplesse diplomatique dont il se distingue, de sa capacité à négocier, sa patience, ses compétences, et l'engagement de SM le Roi Mohammed VI sur de nombreux dossiers".



L'UE autorise le vaccin Pfizer-BioNTech contre la Covid-19



L'Union européenne a donné lundi son feu vert au vaccin contre le Covid-19 Pfizer-BioNTech, ouvrant la voie au lancement après Noël des vaccinations dans les 27 Etats membres.

Les appels à une prise de décision rapide s'étaient multipliés après que le Royaume-Uni et les Etats-Unis avaient octroyé leur autorisation d'urgence au vaccin Pfizer-BioNTech, il y a plusieurs semaines.

L'Agence européenne des médicaments (EMA) a autorisé plus tôt lundi le vaccin Pfizer-BioNTech, affirmant également que rien ne prouve qu'il n'est pas efficace contre la nouvelle souche du coronavirus, détectée

principalement au Royaume-Uni.

La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a indiqué que les vaccinations débuteraient le 27 décembre à travers l'UE, ajoutant que le vaccin est un "véritable modèle de réussite européenne". "C'est un très bon moyen de terminer cette année difficile et de commencer enfin à tourner la page du Covid-19", a déclaré lundi Mme Von der Leyen à Bruxelles. "Ce vaccin sera disponible dans tous les pays, au même moment et dans les mêmes conditions", a-t-elle précisé.

Le ministre allemand de la Santé Jens Spahn a lui estimé que la décision de l'EMA permet de "sortir de la crise", alors que son

homologue italien Roberto Speranza a parlé d'une "nouvelle que nous attendions".

L'EMA, basée à Amsterdam, avait avancé d'une semaine la réunion initialement prévue le 29 décembre, au cours de laquelle elle a annoncé sa décision, alors que l'Allemagne et plusieurs autres pays ont fait pression pour une autorisation rapide. "C'est un pas en avant important dans la lutte contre cette pandémie à l'origine de souffrances et d'épreuves", a déclaré lundi la directrice générale de l'EMA Emer Cooke, au cours d'une conférence de presse en ligne. "Il s'agit vraiment d'une réussite scientifique historique, en moins d'un an, un vaccin aura été développé et autorisé contre cette maladie",

a-t-elle ajouté.

L'EMA a octroyé une "autorisation de mise sur le marché conditionnelle" d'un an pour le vaccin, développé par le géant américain Pfizer et l'entreprise allemande BioNTech, la Commission européenne y apportant sa signature dans les heures qui ont suivi.

La situation d'urgence autour du virus s'est renforcée avec l'apparition d'une nouvelle variante du coronavirus, à propagation rapide, signalée principalement au Royaume-Uni. Cette découverte a conduit de nombreux Etats à suspendre les vols en provenance de ce pays.

Emer Cooke a ajouté lundi qu'il n'existe pour l'instant "aucune preuve" permettant de dire que le vaccin Pfizer-BioNTech ne protégerait pas contre la nouvelle souche du coronavirus.

Le responsable de la stratégie vaccins de l'EMA Marco Cavaleri a indiqué qu'en attendant plus de données, l'agence "n'est pas trop inquiète".

Au cours des dernières semaines, plusieurs Etats s'étaient plaints d'un délai de prise de décision de l'EMA qu'ils jugent trop lent, après un sommet européen au cours duquel les dirigeants polonais et hongrois avaient appelé l'agence à presser le pas.

Berlin avait appuyé de tout son poids les appels lancés par la Hongrie et la Pologne pour une décision plus rapide et l'EMA avait alors avancé la date d'annonce de sa décision de huit jours, notamment après le feu vert d'urgence accordé par plusieurs pays, dont le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

L'agence avait souligné que le Royaume-Uni et les Etats-Unis avaient seulement accordé un feu vert provisoire.

Dans l'UE, l'autorisation conditionnelle de mise sur le marché du vaccin demande une procédure de tests plus rigoureuse et est valable un an, avait aussi dit l'EMA. Il est également "primordial" d'assurer la confiance du public dans le vaccin à un moment où le scepticisme et la désinformation sont monnaie courante, a déclaré à l'AFP une source proche du dossier.

L'OMS se veut rassurante

L'a nouvelle variante du coronavirus découverte au Royaume-Uni, à la contagiosité plus élevée, "n'est pas hors de contrôle", a affirmé lundi l'Organisation mondiale de la santé, appelant à appliquer les mesures sanitaires ayant fait leurs preuves. "La variante actuellement à l'étude a été signalée (par le Royaume-Uni, ndlr) à l'OMS le 14 décembre", a déclaré Maria Van Kerkhove, responsable de la gestion de la pandémie à l'OMS, en conférence de presse. "Ce qu'ils nous ont dit, c'est qu'ils étudiaient une augmentation du taux de reproduction du virus (R0, ndlr) de 1,1 à 1,5", a-t-elle détaillé.

Le ministre de la Santé britannique, Matt Hancock, a estimé dimanche que "la nouvelle souche du coronavirus était hors de contrôle", semant l'inquiétude dans toute l'Europe, même si rien ne démontre à ce stade que cette variante entraîne des formes plus graves ou résistera aux vaccins selon les experts.

A Genève, l'OMS s'est voulue rassurante, martelant son message sur le respect des gestes barrière.

"Nous avons eu un R0 (taux de reproduction du virus, ndlr) beaucoup plus élevé que 1,5 à différents moments de cette pandémie et nous l'avons maîtrisé. Cette situation n'est donc pas, en ce sens,

hors de contrôle", a déclaré le responsable des situations d'urgence sanitaire à l'OMS, Michael Ryan, aux journalistes.

"Même si le virus est devenu un peu plus efficace en matière de propagation, il peut être arrêté", a-t-il insisté.

Le haut responsable de l'OMS a jugé que les mesures actuellement en place étaient "les bonnes". "Nous devons continuer à faire ce que nous avons fait" jusqu'à présent, a-t-il ajouté. "Il se peut que nous devions le faire avec un peu plus d'intensité et pendant un peu plus longtemps pour nous assurer que nous pouvons maîtriser ce virus", a-t-il poursuivi.

Pour sa part, le directeur général de

l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a estimé qu'il fallait stopper la transmission de toutes les variantes du virus "aussi rapidement que possible", car "plus nous le laissons se propager, plus il a la possibilité de se modifier". "Je ne saurais trop insister - auprès de tous les gouvernements et de tous les citoyens - sur l'importance de prendre les précautions nécessaires pour limiter la transmission", a-t-il insisté. Il a rappelé qu'il est naturel que "les virus mutent au fil du temps", et a souligné que rien ne prouvait jusqu'à présent que la nouvelle variante identifiée sur le territoire britannique "soit plus susceptible de provoquer une maladie grave ou la mort".

Johnson cherche à rassurer sur les approvisionnements britanniques



Après avoir confiné en catastrophe une partie des Britanniques à quelques jours de Noël, le Premier ministre Boris Johnson a dû lundi s'employer à les rassurer sur leurs approvisionnements, bousculés en raison d'une nouvelle souche du coronavirus.

En un week-end, la nouvelle variante du Covid-19 a provoqué une double déflagration. D'abord le reconfinement de 16 millions d'habitants de Londres et du sud-est de l'Angleterre, dont les retrouvailles familiales pour les fêtes tombent à l'eau. Puis la décision de nombreux pays, au premier rang desquels la France, de suspendre les arrivées de voyageurs en provenance de Grande-Bretagne, qui bouscule toute la chaîne d'approvisionnement du pays, très dépendant des rotations de camions à travers la Manche pour les produits frais. Le tout au moment où les entreprises font des stocks avant la sortie du marché unique européen au 31 décembre.

Alors que les camions s'entassaient sur les routes du sud de l'Angleterre, Boris Johnson a présidé une réunion de crise depuis Downing Street avant de s'exprimer devant la presse. "Les re-
tard ne concernent qu'une très faible

proportion de la nourriture entrant au Royaume-Uni et comme l'ont dit les chaînes de supermarchés britanniques, les chaînes d'approvisionnement sont solides et robustes", a-t-il insisté. "La vaste majorité de la nourriture et de nos médicaments circulent normalement".

Jugeant "vraiment très faibles" les risques de transmission par les chauffeurs de poids lourds, il a précisé avoir discuté de la situation avec le président français Emmanuel Macron qui, selon lui, a dit vouloir "régler la situation dans les prochaines heures". Sur Twitter, le ministre français chargé des Transports, Jean-Baptiste Djebbari, a assuré que serait mis en place "dans les prochaines heures" un "protocole sanitaire solide" au "niveau européen" pour "que les flux depuis le Royaume-Uni puissent reprendre".

Les ambassadeurs de l'Union européenne devaient tenter mardi d'harmoniser les mesures décidées par les Etats membres pour empêcher les arrivées, selon des sources européennes.

Pour faire face en attendant, la police du Kent (sud-est) a ordonné aux camions de stationner sur les côtés de l'autoroute M20, qui dessert le tunnel sous la Manche, pour éviter un blocage de tout le réseau routier.

Le groupe postal britannique, Royal Mail, a lui annoncé lundi suspendre "temporairement" ses services vers l'Europe, à l'exception de l'Irlande, en raison des perturbations dans les transports.

Le Royaume-Uni est l'un des pays les plus durement touchés en Europe par la pandémie, avec plus de 67.500 morts.

Tout au long de l'année, Boris Johnson a été très critiqué pour sa gestion de la crise, marquée par des hésitations et des revirements. Après avoir assuré pendant des mois vouloir préserver les fêtes de Noël, il s'est trouvé amené à les annuler, portant un coup parfois dur au moral des Britanniques qui voient l'épidémie repartir de plus belle. En cause: une mutation du SARS-CoV-2, selon Londres 70% plus contagieuse, mais a priori pas plus dangereuse.

Le gouvernement a averti que l'épidémie serait "difficile" à contenir jusqu'à ce que la vaccination soit largement déployée, ce qui prendra plusieurs mois. En l'état, plus de 500.000 doses ont été administrées, selon Boris Johnson.

Malgré les assurances des autorités, les marchés financiers ont accueilli avec inquiétude cette nouvelle fermeture des

frontières, la livre sterling piquant du nez.

Selon un porte-parole de la chaîne de supermarchés Sainsbury's, "tous les produits" pour le repas de Noël se trouvent déjà sur le sol britannique. En revanche, "si rien ne change", salades, "choux-fleurs, brocolis et agrumes" importés du continent pourraient bientôt manquer.

La crainte est d'autant plus forte que les jours sont comptés avant la fin de la période de transition post-Brexit le 31 décembre. Les négociations commerciales entre Londres et Bruxelles n'ont toujours pas abouti et en cas d'échec, l'irruption de quotas et droits de douanes fait craindre de graves perturbations dans les approvisionnements du pays.

Pour l'éviter, la Première ministre écossaise Nicola Sturgeon (indépendantiste) et le maire travailliste de Londres Sadiq Khan ont appelé le gouvernement à demander une extension de la période de transition post-Brexit au-delà du 31 décembre. Une demande écartée sans surprise par un porte-parole de Boris Johnson: "notre position sur la période de transition est claire: elle se terminera le 31 décembre".

Le futur président américain Joe Biden vacciné contre la Covid-19



Le président élu des Etats-Unis Joe Biden, 78 ans, a reçu lundi en direct devant les caméras de télévision la première dose d'un vaccin contre le Covid-19. L'injection du vaccin Pfizer, le premier des deux remèdes déjà autorisés aux Etats-Unis, s'est déroulée dans un hôpital de Newark, dans son Etat du Delaware. La future Première dame américaine Jill Biden a aussi reçu la première dose du vaccin lundi, selon l'équipe de transition.

"Je suis prêt", a dit le dirigeant démocrate qui portait un masque noir, après avoir relevé la manche gauche de son pull. "Je fais cela pour montrer que les gens doivent être prêts à se faire administrer le vaccin lorsqu'il sera disponible, il n'y a pas de quoi s'inquiéter", a ensuite dit le futur président, juste après l'injection. "J'ai hâte de re-

cevoir la seconde dose". Il a remercié "les scientifiques et les gens qui ont rendu cela possible", ainsi que "les travailleurs en première ligne". "De vrais héros", a-t-il lancé, tout en rendant aussi hommage, une fois n'est pas coutume, à l'administration sortante de Donald Trump pour sa contribution dans la mise au point des vaccins, qui ont commencé à être administrés la semaine dernière à travers le pays.

Joe Biden a aussi prévenu que les premières vaccinations n'étaient "qu'un début". "Cela va prendre du temps", et "entre-temps, je ne veux pas jouer les rabat-joie, mais j'espère que les gens vont écouter les experts", a-t-il ajouté, appelant une fois de plus à porter un masque et à pratiquer la distanciation physique pendant la période des fêtes de fin d'année. "Et si vous n'avez pas besoin

de voyager, ne voyagez pas", a-t-il martelé.

La future vice-présidente, Kamala Harris, sera elle vaccinée la semaine prochaine, avait dit vendredi l'équipe de transition.

Joe Biden sera, lors de sa prise de fonctions le 20 janvier, le président américain le plus âgé de l'histoire. Il devrait d'ici là avoir reçu la seconde dose du vaccin nécessaire pour octroyer l'immunité.

Le démocrate, qui a affiché durant sa campagne et depuis son élection en novembre un strict respect des règles sanitaires, a promis de faire de la lutte contre la pandémie sa première priorité, avec une campagne sans précédent de vaccination mais aussi la défense vigoureuse du port du masque.

Le vice-président sortant Mike Pence a été

vacciné vendredi, également en public, ainsi que plusieurs hauts dirigeants du Congrès américain. En revanche, Donald Trump, en fonctions jusqu'au 20 janvier, n'a pas encore annoncé de date pour sa vaccination.

Le président sortant a eu le Covid-19 début octobre, et a dû être hospitalisé pendant trois jours. Depuis, il a dit à plusieurs reprises se considérer "immunisé", même s'il a assuré qu'il se ferait vacciner le moment venu.

Le milliardaire républicain est critiqué pour avoir minimisé la pandémie et pour être resté largement silencieux, ces dernières semaines, au sujet du bilan du coronavirus aux Etats-Unis qui ne cesse de battre de tristes records. Le pays est le plus endeuillé au monde par le Covid-19, avec plus de 318.000 décès.

De hauts responsables tunisiens interpellés dans l'affaire de déchets italiens

Le ministre de l'Environnement ainsi que plusieurs cadres de ce ministère et des Douanes tunisiennes ont été placés en détention préventive dans le cadre d'une affaire de déchets importés d'Italie, a-t-on appris lundi de source judiciaire. Au total 23 personnes ont été interpellées, a indiqué à l'AFP Jabeur Ghnimi, porte-parole du tribunal de première instance de Sousse (est), chargé du dossier. Elles sont accusées notamment de "la formation d'une bande de malfaiteurs", "falsification et usage de documents falsifiés" et "participation dans l'importation interdite de déchets dangereux", a-t-il précisé.

Selon le code pénal, ces responsables encourrent jusqu'à l'emprisonnement à vie.

Parmi les personnes interpellées figure le ministre de l'Environnement Mustapha Aroui-- démis de ses fonctions dimanche-- et un directeur à l'Agence nationale de recyclage des déchets (Anged), a ajouté M. Ghnimi.

Selon la même source, le chef du cabinet du ministère de l'Environnement ainsi que d'autres directeurs au sein de l'Anged et de l'Agence nationale de protection de l'Environnement (ANPE), des cadres de la douane et le propriétaire d'un laboratoire privé sont aussi en détention préventive.

Le propriétaire de la société tunisienne Soreplast, "en état de fuite depuis le début de l'affaire", est aussi réclamé par la justice, a signalé M. Ghnimi, en référence à l'entreprise qui a importé les déchets.

Les douanes tunisiennes ont saisi en juillet des dizaines de conteneurs de déchets ménagers venus d'Italie, déclenchant des soupçons de corruption, l'importation de



ces déchets jugés "dangereux" étant interdite par la législation tunisienne.

Soreplast avait importé les déchets quelques semaines seulement après que cette société en sommeil eut relancé ses activités, avec pour seule autorisation de recycler des rebuts plastiques industriels destinés à l'export.

Preuve du caractère tentaculaire de l'affaire,

le porte-parole à Sousse a ajouté que 10 autres personnes devaient comparaître lundi devant un juge d'instruction, dont l'ex-ministre de l'Environnement Chokri Belhasen, d'autres responsables de ce ministère et de la douane ainsi que la console de Tunisie à Naples (sud de l'Italie), Baya Abdelbaki. "Cette affaire montre qu'il y a de grands lobbies de corruption", a commenté Hamdi

Chebbaane, expert en valorisation des déchets et membre d'une coalition d'associations "Tunisie Verte".

Selon lui, le ministère de l'Environnement a subi d'importantes pressions d'hommes d'affaires ces dernières années pour permettre l'importation de déchets, mais "c'est la première fois" qu'une telle affaire est dévoilée.

Jennifer Granholm, une adepte des technologies propres au ministère américain de l'Énergie

Portrait



La future ministre américaine de l'Énergie, Jennifer Granholm, est une fine connaisseuse du secteur automobile et une ardente militante des technologies propres qui pourra aider à l'essor des véhicules électriques.

A la tête de cette administration, elle aura la charge de mettre en œuvre certains points-clés du programme du président élu Joe Biden, comme le développement d'alternatives aux énergies fossiles, de bâtiments moins gourmands en énergie, et d'un réseau de stations de recharge pour les voitures roulant sans carburant.

Dès sa nomination jeudi dernier, elle a donné le ton en écrivant sur Twitter: "Nous avons l'opportunité de mieux rebâtir tout en créant des millions d'emplois".

Elle a aussi salué "l'engagement collectif pour une énergie propre et une planète en bonne santé".

Née au Canada, gouverneure de l'État du Michigan pendant deux mandats, de 2003 à 2011, après en avoir été procureure générale, Jennifer Granholm, 61 ans, a eu l'occasion de se frotter avec les grands groupes automobiles basés à Détroit.

Elle avait notamment travaillé avec Joe Biden, quand il était vice-président de Barack Obama, à la mise en place du programme de sauvetage de l'industrie automobile en pleine crise financière en 2009.

Elle a aussi adopté à ce poste des mesures encourageant l'utilisation des énergies renouvelables.

Enseignante à l'Université Berkeley en Californie, mariée et mère de trois enfants, elle a par la suite mené plusieurs initiatives défendant l'idée que le développement des énergies propres crée des emplois et que les États-Unis ne devraient pas laisser les autres pays prendre trop d'avance sur ce secteur.

Le travail du ministère de l'Énergie se concentre sur l'entretien de l'arsenal nucléaire américain, qui représente encore en 2020 75% de son budget d'environ 35 milliards de dollars.

Mais le département opère également à travers des laboratoires nationaux qui ont aidé à développer des technologies avancées en matière d'énergies renouvelables et à faire baisser les coûts de l'éolien et du solaire.

Donald Trump avait, lui, fait de

"l'indépendance énergétique" des États-Unis, voire de la "domination américaine en matière d'énergie", une priorité. Il avait choisi comme son premier ministre à l'Énergie Rick Perry, un ancien gouverneur du Texas, État riche en pétrole.

Grâce aux nouvelles techniques de fracturation hydraulique et de forage horizontal, le pays est devenu sous son mandat le premier producteur mondial de brut, et exporte depuis 2017 plus de gaz naturel qu'il n'en importe.

L'association de protection de l'environnement Greenpeace s'est réjouie de la nomination de Jennifer Granholm.

Elle "s'est prononcée avec force contre les oléoducs Keystone XL et Dakota Access et a plaidé pour le transfert des investissements du pétrole et du gaz vers des solutions d'énergie renouvelable", a souligné Lisa Ramsden, responsable de la campagne sur le climat de l'ONG.

"On a besoin de gens n'ayant pas peur d'interpeller les compagnies pétrolières et gazières sur leurs décennies de pollution injuste", a-t-elle ajouté.

Pour Frank Maisano, spécialiste

en communication sur l'énergie pour le cabinet juridique Bracewell à Washington, Jennifer Granholm devrait facilement être confirmée à son poste par le Sénat. Mais, ajoute-t-il, elle devrait rapidement faire face à des défis importants, "pas seulement la réalité politique mais aussi la réalité technique".

Et si elle parvient bien à engager le déploiement d'un vaste réseau de stations de recharge électrique par exemple, il faudra convaincre.

"Vous pouvez créer l'environnement pour rendre les choses possibles, mais tout cela dépendra beaucoup des choix des consommateurs", dit-il à l'AFP. "Ce n'est pas si facile de remplacer les véhicules actuels, utiles et faciles d'utilisation."

Dans la lutte contre le changement climatique, affichée comme une des priorités du nouveau gouvernement, elle travaillera avec le futur responsable de l'Agence de protection de l'environnement, Michael Regan, ainsi qu'avec le futur ministre des Transports, Pete Buttigieg.

Royal Air Maroc poursuit la dématérialisation de ses processus avec PortNet

Dans le cadre de son partenariat avec PortNet, la compagnie nationale Royal Air Maroc poursuit le processus de digitalisation et s'appuie désormais sur la plateforme électronique du guichet unique PortNet pour le dépôt et le traitement des documents douaniers à l'import à partir du lundi 21 décembre 2020.

Cette démarche permettra à Royal Air Maroc de bénéficier des services digitalisés offerts via le Guichet unique national des procédures du commerce extérieur PortNet.

Ces fonctionnalités, qui seront déployées de manière progressive, incluent notamment la gestion électronique du bon à délivrer, la notification automatique à l'import de l'avis d'arrivée des marchandises, et la gestion coordonnée du contrôle physique des marchandises. Ainsi, le bon à délivrer, auparavant remis physiquement par le transporteur au destinataire de la marchandise pour permettre son dédouanement, sera désormais généré automatiquement et transmis par voie électronique à l'importateur ou son représentant.

De même, les avis d'arrivée transmis aux importateurs pour les informer des dates et des lieux de livraison feront dorénavant l'objet de notifications instantanées et automatisées. Enfin, les rendez-vous d'inspection physique seront à présent gérés par la plateforme PortNet, qui assurera la coordination entre Royal Air Maroc, l'Administration des douanes et des impôts indirects et les autres organismes de contrôle non douaniers, pour la définition d'une date d'inspection et la mise à disposition de l'objet de l'inspection dans l'aire de visite.

Actuellement, la soumission digitale des déclarations sommaires, déposées auprès de la douane avant l'arrivée des vols concernés et contenant toutes les informations relatives aux cargaisons transportées par Royal Air Maroc, est déjà opérationnelle.

Ce nouveau processus est effectif au niveau de l'ensemble des terminaux fret de la compagnie au Maroc. Il permet à Royal Air Maroc de fluidifier sa chaîne logistique en matière de transport de fret, d'accélérer ses procédures à l'import, et d'offrir aux importateurs marocains une meilleure qualité de service à travers le raccourcissement des délais de notification et de mise à disposition de leurs expéditions.

L'activité économique nationale poursuit son redressement



D'après de nouvelles statistiques publiées par la Direction des études et des prévisions financières (DEPF), le redressement des perspectives économiques s'est poursuivi à l'approche du début de la vaccination contre la Covid-19.

«À fin novembre, l'activité économique nationale poursuit son redressement, confirmé par la reprise de la demande en énergie et la mobilité dans les principaux lieux publics», a souligné la DEPF dans sa note de conjoncture du mois de décembre (N°286) précisant que cette évolution favorable est corroborée par la dynamique observée au niveau des baromètres sectoriels et des échanges extérieurs.

Les signes de redressement sur fond de résultats encourageants des essais vaccinaux contre la Covid-19 constatés dans sa précédente note de conjoncture (novembre 2020, N° 285) se sont ainsi confirmés, si l'on en croit ce département relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Si certaines activités tertiaires, comme le tourisme et le transport aérien, peinent toujours à retrouver le chemin de la reprise, les chiffres publiés par la DEPF montrent que d'autres activités, à contribution forte dans la valeur ajoutée nationale, poursuivent leur redressement d'un mois à l'autre.

Ces activités s'engagent dès lors «dans une reprise assurée en 2021, avec toutefois des rythmes de rattrapage différenciés d'un secteur à l'autre», a noté la DEPF citant le cas notamment des secteurs du BTP, des télécommunications, des activités non marchandes et de certaines branches du secteur industriel.

Concernant le secteur pri-

maire, les données recueillies font état de la poursuite du redressement des exportations du secteur agricole et agroalimentaire et de l'évolution positive de l'activité de la pêche côtière et artisanale au troisième trimestre 2020.

Selon la DEPF, les exportations du secteur «agriculture et agroalimentaire» ont progressé de 4,5% durant le mois d'octobre 2020, poursuivant ainsi leur reprise entamée à partir du mois de juin dernier.

«Compte tenu d'une hausse de 10,7% enregistrée au titre de la période s'étalant entre juin et septembre 2020, la baisse de la valeur des exportations du secteur a été maîtrisée à seulement -0,5% au titre des dix premiers mois de l'année 2020, recouvrant notamment une évolution positive des expéditions à l'étranger des produits de l'industrie alimentaire (+0,3%), at-telle relevé.



Une évolution corroborée par la dynamique observée au niveau des baromètres sectoriels et des échanges extérieurs

S'agissant de la campagne d'exportation des produits agricoles 2020-2021, il ressort que les exportations de clémentines ont enregistré une croissance, en glissement annuel, de +60% entre le 1er septembre et le 22 novembre 2020 (106.600 tonnes). Tandis que les produits maraichers ont connu une hausse de 15% au 22 novembre 2020 avec un volume de 214.500 tonnes.

Soulignons qu'en dépit de la baisse de l'activité du segment de la pêche côtière et artisanale au premier semestre, la valeur ajoutée du secteur de la pêche s'est accrue de 3%, après une progression de +14,6% observée un an auparavant.

La DEPF a toutefois noté que les indicateurs de ce segment ont renoué avec la croissance au titre du troisième trimestre 2020, affichant une hausse des débarquements de 0,7% en volume et de 7,6% en valeur.

Le redressement se poursuit également au niveau du secteur secondaire, grâce aux secteurs des mines qui ont progressé de +3,8% au troisième trimestre 2020, au secteur du BTP avec des ventes de ciment qui ont bondi de +6,7% en novembre dernier et au secteur industriel.

Cette évolution est en ligne, notamment, «avec l'accroissement du TUC (+2 points à 72% entre septembre et octobre 2020) et la poursuite de la reprise des exportations en octobre, particulièrement, de l'automobile (+5%), du textile et cuir (+11,5%), de l'agroalimentaire (+11,9%), des dérivés de phosphates (+1,9%) et de l'électronique et électricité (+5,3%)», a précisé la Direction.

Quant au secteur tertiaire, il a été marqué par la poursuite de la contreperformance du secteur

touristique et une évolution mitigée du secteur du transport, parallèlement à une performance globalement favorable de l'activité des télécommunications, a constaté la DEPF.

En effet, il ressort des données que le volume des arrivées et des nuitées touristiques s'est replié, au niveau national, respectivement de 78% et de 69%, à fin septembre 2020.

Au titre du mois d'octobre, la DEPF a noté le repli de 82% du trafic aérien des passagers, de 39,5% du fret et de 71,9% du mouvement des avions. «Cette évolution s'est confirmée également par l'atténuation du rythme baissier du mouvement quotidien des avions dans les aéroports nationaux, ayant reculé en moyenne de 63,7% durant les quinze premiers jours du mois de décembre, après un reflux de 68,4% en novembre et de 71,2% en octobre 2020», a-t-elle fait savoir.

Notons qu'à fin novembre 2020, le secteur du transport maritime a poursuivi sa bonne tenue, avec un accroissement du trafic au niveau des ports gérés par l'Agence nationale des ports (ANP) de 5,3%, après une hausse de 4,9% un an auparavant.

Au niveau des échanges extérieurs, la DEPF a fait état de l'allègement de 25,6% du déficit commercial à 128,5 milliards de dirhams, après un repli des importations (-16,6%) plus important que celui des exportations (-10,1%).

Cette évolution a conduit à l'amélioration du taux de couverture de 4,5 points à fin octobre pour ressortir à 62,4%, a-t-elle noté relevant que les avoirs officiels de réserve permettent de couvrir 7 mois et 6 jours d'importations de B&S.

Alain Bouithy

Le dirham se déprécie face à l'euro au troisième trimestre

La monnaie nationale s'est dépréciée de 0,25% vis-à-vis de l'euro et s'est appréciée de 5,88% par rapport au dollar américain au 3ème trimestre de 2020, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Comparativement aux devises des principaux pays émergents, le dirham s'est apprécié de 11,20% par rapport à la livre turque, de 1,8% contre la livre sterling et de 3,33% face au yuan chinois, précise la banque centrale dans son rapport sur la politique monétaire publié à l'issue de la dernière réunion trimestrielle de son conseil au titre de cette année.

Le taux de change effectif s'est ainsi apprécié de 1,83% en terme nominal et de 3,65% en terme réel, relève la même source.

En ce qui concerne les transactions en devises, le volume moyen des opérations au comptant des banques avec la clientèle a connu des hausses de 12,8% à 21,9 milliards de dirhams (MMDH) pour les ventes et de 12,6% à 20,4 MMDH pour les achats.

De même, les achats à terme ont augmenté de 27,8% à 10,3 MMDH et les ventes à terme se sont accrues de 2,6% à 2,7 MMDH.

Durant cette période, Bank Al-Maghrib n'a réalisé aucune opération d'achat ou de vente de devises avec les banques. Ainsi, la position nette de change des banques est ressortie à 3,7 milliards de dirhams à fin septembre, contre 5,2 milliards à fin juin 2020.

TC3PC boucle avec succès un emprunt obligataire de 1,4 MMDH

La société TC3PC, filiale du groupe Marsa Maroc dédiée à l'exploitation du terminal à conteneurs 3 du port de Casablanca, a récemment lancé avec succès un emprunt obligataire par placement privé pour un montant de 1,4 milliard de dirhams (MMDH).

L'emprunt, placé auprès d'investisseurs qualifiés marocains, est réparti sur deux tranches. La première porte sur un montant de 700 millions de dirhams (MDH) amortissables linéairement sur 5 ans, alors que la deuxième est de 700 MDH sur 10 ans, indique Marsa Maroc dans un communiqué.

La somme levée permettra de rembourser le reliquat de l'avance en comptes cou-

rants d'associés mise à la disposition de TC3PC par Marsa Maroc en 2013 pour financer son programme d'investissement initial, améliorant ainsi la trésorerie globale du groupe, explique la même source. La levée permettra également "de rembourser par anticipation la totalité d'un emprunt contracté par la filiale en 2016".

Cette émission permet ainsi au groupe Marsa Maroc d'optimiser le coût de son endettement, de reprofiler sa structure financière et de diversifier les sources de financement des investissements prévus dans son plan stratégique AFAK 2025, conclut le communiqué.

La décarbonation, une nouvelle orientation stratégique du GIMAS

Le Groupement des industries marocaines aéronautiques et spatiales (GIMAS) a affirmé son souhait d'accompagner les entreprises marocaines de l'aéronautique à décarboner leur production.

La décarbonation au même titre que la digitalisation, l'Industrie 4.0 et la conquête de nouveaux marchés figurent parmi les nouvelles orientations stratégiques du GIMAS, souligne un communiqué du Groupement qui a tenu mardi dernier son assemblée générale annuelle en présence du ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy.

En matière de décarbonation, le GIMAS préconise la réalisation d'un état des lieux au Maroc, un

benchmark auprès de pays modèles, l'élaboration des recommandations stratégiques à partager avec la tutelle concernant le processus à mettre en œuvre et le dispositif associé, la préparation d'un dispositif complet "prêt à être actionné", englobant les aspects environnementaux et humains (RSE), rapporte la MAP.

Le Groupement recommande aussi le "soutien de l'économie verte" pour accompagner les industriels au passage à une production décarbonée et l'utilisation des énergies renouvelables ainsi que la création d'une commission ad hoc pour l'ensemble des industriels.

En outre, le Groupement a annoncé le lancement du programme "Le Maroc aéronautique 4.0" décliné en 3 phases. La première porte sur la création d'un projet d'accompagnement Industrie du futur 4.0, pratique et terrain, différencié par un projet "Scalable" en fonction des entreprises.

Il s'agit deuxièmement de capitaliser sur les savoir-faire et les méthodes déployées dans les différentes entreprises afin de créer un écosystème complet permettant la formation, l'échange et le benchmark inter-sociétés et troisièmement de déployer des synergies entre experts technologies, offreurs de solutions, Fablab sur un principe de "local to local" centrés sur les besoins de la PME.

Le GIMAS a également présenté un plan de communication



agressif et ciblé vers l'Allemagne, l'Angleterre et le Canada, une série de sessions de groupes de travail tout au long de l'année pour accompagner la transformation du secteur ainsi que la participation à plusieurs salons internationaux dont le Digital Aerospace Meetings Morocco. Ce premier événement 100% digital est organisé en partenariat avec l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE) et ABE (Advanced Business Events) et il s'étalera sur une période de 7 mois du 19 janvier au 19 juillet 2021.

"Les membres du conseil d'administration se sont rassemblés autour d'un mot d'ordre: sauvegarder ce que nous avons mis 20 ans à construire, et continuer à développer le secteur", a déclaré Karim Cheikh, président du GIMAS, cité dans le communiqué. En effet, le secteur ayant réalisé une croissance organique de 20% avant la Covi-19 s'est révélé parmi les plus résilients du monde, rappelle la même source, notant que le GIMAS a créé un comité de suivi durant la pandémie qui a tenu des réunions hebdomadaires tout en travaillant étroitement avec son écosystème

et les partenaires publics.

De son côté, M. Elalamy a indiqué, lors d'un échange avec les membres, que "ce secteur a un vrai avenir en termes de plateforme internationale. Il faut qu'on accélère la cadence et surtout pas qu'on baisse le rythme sous prétexte qu'il y a une pandémie. Cette pandémie est favorable pour le Maroc".

Le ministre a en outre rappelé la fierté qu'a représentée la production des respirateurs par l'écosystème aéronautique, et salué la capacité des ingénieurs marocains à déployer des solutions en un temps record.



Accompagner les entreprises marocaines de l'aéronautique à décarboner leur production

AWB et la FCMCIS s'associent pour soutenir le tissu entrepreneurial

Une convention de partenariat a été signée, récemment, par Attijariwafa bank (AWB) et la Fédération des Chambres marocaines de commerce, d'industrie et de services (FCMCIS), en vue de soutenir la dynamique de croissance du tissu entrepreneurial.

Ce partenariat intervient dans le cadre de l'accompagnement de manière volontariste de l'esprit d'entreprendre et le soutien apporté aux petites entreprises dans leur croissance, qui figurent parmi les axes centraux de la stratégie de développement économique du pays, souligne AWB dans un communiqué.

Dans le cadre d'une ambition commune de soutien à la dynamique de croissance du tissu entrepreneurial et de renforcement de la résilience de notre économie, les deux parties ont ainsi paraphé une convention de partenariat en présence de Mohamed El Kettani, président directeur général du groupe Attijariwafa bank, et d'Omar Moro, président de la Fédération des Chambres marocaines de commerce, d'industrie et de services, fait savoir le communiqué.

"Conscients du rôle majeur que jouent les porteurs de projets, commerçants et TPE, Attijariwafa

bank et la Fédération des Chambres marocaines de commerce, d'industrie et de services, unissent leurs forces et mettent en commun leurs atouts respectifs pour déployer un dispositif intégré d'accompagnement à destination de cette cible fortement impactée par la crise que nous traversons", indique la même source.

Cette convention érige un cadre propice à la mise en place d'initiatives communes d'accompagnement, qu'il s'agisse de services financiers ou non financiers, à travers la mise à la disposition des porteurs de projets, commerçants et TPE des solutions de fi-

nancement et de banque au quotidien adaptées à leurs besoins, ainsi que l'accompagnement des entrepreneurs à travers le dispositif Dar Al Moukawil d'Attijariwafa bank en mettant à leur disposition des services d'accompagnement spécifiques et gratuits, aussi bien en présentiel qu'en distanciel, rapporte la MAP.

Il s'agit, précise la même source, de la formation et l'information des commerçants et des petites entreprises dispensées par les conseillers des centres Dar Al Moukawil, le conseil apporté par des experts dédiés pour les accompagner à travers toutes les phases

de leur cycle de vie, la création d'opportunités d'affaires à travers des sessions de mise en relation, et la mise en place d'une plateforme d'information et de formation : www.daralmoukawil.com.

Attijariwafa bank et la Fédération des Chambres marocaines de commerce, d'industrie et de services déploient ainsi ces initiatives pour marquer leur soutien aux porteurs de projets afin de les aider à réaliser leurs ambitions et pour accompagner les petites entreprises touchées par cette crise économique dans la reprise de leurs activités, conclut le communiqué.



Le CCM publie la liste des films admis à l'avance sur recettes

La Commission d'aide à la production des œuvres cinématographiques, qui a tenu sa deuxième session du 14 au 18 décembre, a dévoilé les projets de films admis à l'avance sur recettes au titre de la 2ème session de l'année 2020.

Lors de cette session, la Commission a examiné, pour l'avance sur recettes avant production, 22 projets de long métrage, 2 projets de documentaire, 4 projets de court métrage et 8 projets de contribution à l'écriture de scénario, indique un communiqué du Centre cinématographique marocain (CCM), ajoutant qu'elle a également procédé à l'examen pour l'avance sur recettes après production de 3 films de long métrage et d'un film de court métrage.

Dans la catégorie des documentaires sur la Culture, l'Histoire et l'Espace Sahraoui Hassani, la Commission a examiné 28 projets candidats à l'avance sur recettes avant production, précise la même source.

Au terme de ses délibérations, la Commission a décidé d'accorder, dans la catégorie des films de fiction, une avance sur recette (après production) d'un montant de 400.000,00 dirhams au long métrage intitulé "Poissons Rouges" présenté par la société "Mouton Rouge" réalisé par Abdeslam Kelai, d'après son propre scénario.

Par ailleurs, une avance sur recettes avant production d'un montant de quatre millions de dirhams (4.000.000,00 DH) est accordée au projet de long métrage intitulé "Le Bleu du Caftan" présenté par la société "Ali N' Productions", qui sera

réalisé par Maryam Touzani d'après son propre scénario, relève le CCM, ajoutant qu'un montant de trois millions huit cent mille dirhams (3.800.000,00 DH) est accordé au projet de long métrage intitulé "Jalaline" présenté par la société "Bentaqerla", qui sera réalisé par Hassan Benjelloun d'après son propre scénario.

Aussi, la Commission a décidé d'octroyer trois millions sept cent mille dirhams (3.700.000,00 DH) au projet de film de long métrage intitulé "Les enfants de la nouvelle Terre" présenté par la société "Evil Doghouse", qui sera réalisé par Narjiss Nejjar, d'après son propre scénario.

De surcroît, un montant de trois millions six cent vingt mille dirhams (3.620.000,00 DH) est accordé au projet de long métrage intitulé "MIRA" présenté par la société "Nel Films" qui sera réalisé par Nour-Edline Lakhmari, d'après son propre scénario, poursuit le communiqué, notant qu'il a également été décidé d'allouer trois millions cinq cent mille dirhams (3.500.000,00 DH) au projet de film de long métrage intitulé "Terre des Anges" présenté par la société "DRAMACT 5", qui sera réalisé par Rachid Fekkek, d'après le scénario de Rachid Fekkek et Abdellah Chakiri.

Un montant de cinq cent mille dirhams (500.000,00 DH) est, en outre, accordé au projet de film de documentaire intitulé "Tagnaouite dans la peau" présenté par la société "CINE-TELEMA", qui sera réalisé par Jamila Annab, d'après son propre scénario. Aussi, un montant de cent vingt mille

dirhams (120.000,00 DH) est octroyé au projet de film de court métrage intitulé "Le Silence d'Aida" présenté par la société "Caestus Films", qui sera réalisé par Ahmed Messoudi, d'après son propre scénario.

S'agissant des documentaires sur le Culture, l'Histoire et l'Espace Sahraoui Hassani, une avance sur recettes (avant production) d'un montant de huit cent quatre vingt mille dirhams (880.000,00 DH) est accordée au projet de documentaire intitulé "Si Tarfaya m'était contée", présenté par la société "Eclipse Films", qui sera réalisé par Aida Senna, d'après le scénario de Walid Messnaoui et Raja Saddiki.

En outre, une avance sur recettes (avant production) de huit cent quatre vingt mille dirhams (880.000,00 DH) est accordée au projet de documentaire intitulé "Annaha" présenté par la société "Sakia Pro", qui sera réalisé par Ahmed Bouchalghua, d'après le scénario de Zahir Moulid, souligne-t-on, relevant qu'un montant de huit cent trente mille dirhams (830.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé "Ganga... Souffrance de séparation" présenté par la société "LMK PRODUCTION", qui sera réalisé par El Mostafa Fakir, d'après le scénario de Lalla Khadijattou Dadda.

Également au volet des documentaires sur la Culture, l'Histoire et l'Espace Sahraoui Hassani, la Commission a décidé d'octroyer un montant de sept cent quarante sept mille dirhams (747.000,00 DH) au projet de documentaire intitulé "Assassinat" présenté par la société

"MADES VISION", qui sera réalisé par Yassin Ait Fkir, d'après le scénario de Ali Aznague.

Dans la même veine, un montant de sept cent quarante trois mille dirhams (743.000,00 DH) est alloué au projet de documentaire intitulé "Sanii Bi Al Wirath" présenté par la société "Larmas Vision", qui sera réalisé par Abdelhak Chaabi, d'après le scénario de Fatima Boujdour, indique la même source, faisant savoir qu'une somme de sept cent quarante mille dirhams (740.000,00 DH) est accordée au projet de documentaire intitulé "Les rives de l'espoir" présenté par la société "Acacia Media", qui sera réalisé par Khatari Kasmi, d'après le scénario de Khatari Ahelbarra.

En ce qui concerne la contribution à l'écriture de scénario, le CCM relève qu'un montant de quarante mille dirhams (40.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé «Kenz Lmsid» présenté par la société "Clean Minds Films", qui sera réalisé par Ayoub Ait Bihi, d'après le scénario de Mahmoud Lafqih, ajoutant que la même somme est accordée au projet de documentaire intitulé "Azdouz entre marée haute et marée basse" présenté par la société "Al Waha Production", qui sera réalisé par Dounia Niouf, d'après le scénario de Said Laabidi.

Présidée par Ghita El Khayat, cette session s'est déroulée en présence de Bahaa Trabelsi, Souad Ben-nani, Sonia Terrab, Nezha El Hadrami, Rachida Fakri, Majdouline El Alami, Charafeddine Zine Elaabidine, Abdennaji Mirani et Azzeddine Hachimi Idrissi.

George Clooney dévoile le film dont il a le plus honte



Même en plein confinement aux États-Unis, George Clooney se livre à une impressionnante campagne promotionnelle pour les besoins de son nouveau film, *Minuit dans l'univers*. Disponible en exclusivité sur Netflix mercredi, ce long-métrage de science-fiction est l'occasion pour lui de revenir devant et derrière la caméra. Il y campe un scientifique resté seul dans une station d'observation sur la banquise en Arctique alors que notre monde a été décimé par une mystérieuse catastrophe.

Si, aujourd'hui, George Clooney peut jouir d'une certaine liberté créative à Hollywood, ce n'a pas été le cas au début de sa carrière. Avant de rencontrer le succès grâce à la série *Urgences*, il a tourné quelques fameux nanars comme l'inoubliable *Retour des tomatas tueuses*. Mais même sa célébrité ne l'a pas immunisé contre les mauvais films, en témoigne sa participation à une célèbre franchise de super-héros, restée dans

(presque) toutes les mémoires. Invité du *Howard Stern Show*, George Clooney s'est lâché sur le film *Batman & Robin*, qu'il a tourné en 1996 sous la direction du regretté Joel Schumacher et dans lequel il incarnait le chevalier noir de Gotham : "C'est si mauvais que ça me fait mal de le regarder. Si je zappe à la télévision et que je tombe dessus, je me retrouve à faire 'Oh non, non, non'. C'est une grosse machine, ce truc, et à ce moment-là je n'étais qu'un acteur qui avait obtenu un job, pas un type capable de donner le feu vert pour un film. Ils avaient payé Arnold 25 millions de dollars, et moi un million."

Il est en effet bon de rappeler que George Clooney ne fut pas le seul à couler dans ce naufrage que fut *Batman & Robin*. Arnold Schwarzenegger personifiait un improbable méchant, baptisé *Mister Freeze*, tandis qu'Uma Thurman essayait de sauver les meubles dans la peau de *Poison Ivy*. Mais le film fut un

immense échec collectif, comme le rappelle la star de *Gravity* : "Je suis terriblement mauvais là-dedans. Akiva Goldsman, qui a depuis remporté l'Oscar du meilleur scénario (pour *Un homme d'exception* en 2001, NDLR) avait écrit le script, et c'était un scénario horrible. Joel Schumacher, qui vient de nous quitter, l'avait réalisé et il le disait lui-même : ça ne fonctionnait pas." Et, en effet, peu de temps avant sa mort, le réalisateur avait carrément demandé pardon aux fans du super-héros de leur avoir infligé *Batman & Robin*... Quant à George Clooney, il fut tellement dégoûté par son expérience qu'il a essayé d'en dissuader son camarade Ben Affleck : "Ben ne m'a pas écouté, et il a fini par faire du super boulot en tant que *Batman*. J'avais tort. Mais je ne pouvais partager que la sagesse acquise de ma propre expérience. Je lui ai dit : Assure-toi surtout qu'il n'y ait pas de tétons dessinés sur le costume..." Amen !

Bouillon de culture

Macaulay Culkin

Qui peut oublier Macaulay Culkin ? L'acteur, que le grand public a découvert en 1990 dans *Maman, j'ai raté l'avion*, a depuis bien changé. Cinéma, chanson mais aussi addictions et condamnations... Le comédien a déjà connu mille vies. Aujourd'hui, il partage sa vie entre Paris et les États-Unis et a tourné un nouveau film sous la direction de Seth Green (vu dans la série *Buffy* contre les vampires). Surtout, il fera son grand retour à l'écran, dans la saison 10 de la série *American Horror Story* (reportée en 2021 à cause de la pandémie).



La pièce de théâtre "Nams" ouvre le 32^{ème} FITUC



La pièce de théâtre "Nams", qui relate l'histoire d'un personnage schizophrène ayant grandi dans un quartier populaire, a ouvert, lundi soir, la 32^{ème} édition du Festival international du théâtre universitaire de Casablanca (FITUC), organisée à distance jusqu'au 27 décembre. Après avoir obtenu son diplôme universitaire, il s'est retrouvé au chômage. Mais il a finalement trouvé un emploi dans un cybercafé. Le monde virtuel de l'internet est devenu pour lui le moyen le plus idéal de gagner ses guerres qu'il a perdues dans la réalité.

Les événements comiques et satiriques de cette pièce de théâtre, réalisée par Abdellah Bnhadar, sont inspirés du roman "Hot Maroc" du poète et journaliste Yassin Adnane. A l'ouverture de ce festival, le président du FITUC, également doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ben M'Sik (Université Hassan II), Abdelkader Gongai a indiqué que "Le théâtre est le lieu où le rêve se met sur scène, là où le rôle de l'acteur, témoin de lui-même, casse les frontières du réel pour se lancer dans un monde de rêve sans limite, dans des émotions internes qu'il cherche à partager avec les autres", ajoutant que "dans le théâtre, le Rêve est projeté dans une atmosphère particulière définie dans l'espace et le temps". Le lien entre le "Rêve" et le théâtre est omniprésent, sous formes de rêveries, de représentations et d'imagination, dans

toutes les étapes de la création (texte, mise en scène, musique...). Le rêve est vécu dans le théâtre qui est un jeu de personnages avec la réalité, dans une atmosphère d'imagination, de plaisir, de créativité et de suspense, a-t-il ajouté. Dans le théâtre, le "Rêve" est un voyage psychologique qui exprime l'inconscient de la mémoire collective de la société. Le jeu est un acte d'échange continu entre l'inconscient des comédiens et celui des spectateurs, dans un processus d'aller-retour, fragmenté en sous-rêves partagés, constitués d'un rêve général de la pièce et de sous-rêves incités dans chaque séquence, explique M. Gongai. Le choix du "Rêve" comme thème de cette 32^{ème} édition n'est pas gratuit, car il vient après les thèmes "Silence" (29^{ème} édition), "action" (30^{ème} édition) et "interaction" (31^{ème} édition). C'est une évolution et une continuité du projet artistique du FITUC qui considère le théâtre comme un processus de création structurelle, estime-t-il. Il a souligné qu'un hommage sera rendu aux artistes qui nous ont quittés notamment Touraya Jabrane et Abdeljabbar Louzir, outre les journalistes Lahoucine Echaabi et Hamid Najah. Pour sa part, le directeur artistique adjoint, Hicham Zine Laabidine a indiqué que plusieurs pays participent à cette édition, notamment le Mexique, la France, le Liban, la Tunisie, la Palestine, la Syrie, la Côte d'Ivoire, la Corée du Sud, l'Iran, la Grèce et le Maroc.

La Covid-19 a révélé la fragilité économique du Moyen-Orient



La Covid-19 a, au cours de l'année dernière, affaibli un Moyen-Orient déjà confronté à de graves défis économiques, environnementaux et structurels. Les prix du pétrole ont continué de baisser à un rythme régulier, plombés par une contraction mondiale à long terme de la demande ; le marché du travail s'est trouvé perturbé, avec la pénurie de main-d'œuvre qualifiée importée en raison de la pandémie et du poids croissant des dépenses du secteur public. Cela s'est, à son tour, traduit par une dette publique accrue, des déficits croissants et une ouverture des entreprises publiques aux capitaux étrangers privés. Selon l'ONU, « les conséquences de la pandémie seront probablement profondes et durables ». L'économie globale de la région devrait se contracter en moyenne de 5,7%, les économies les plus fragiles se contractant de 13%. Les marchés boursiers arabes encore jeunes et prometteurs ont chuté de 23% – une perte globale de 152 milliards de dollars –, privant la région de capitaux qui, autrement, auraient pu être investis dans la phase de relance.

Dans une région où 14 millions de personnes étaient déjà au chômage, l'Organisation internationale du travail estime à 17 millions les emplois supplémentaires qui auraient disparu en 2020. La pauvreté a, par conséquent, augmenté, touchant environ 14 millions de personnes. Le total de ceux qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté représente désormais environ un quart de la population arabe totale. Ces

nouveaux venus appartenaient jusqu'à récemment à la classe moyenne; une paupérisation qui pourrait bien avoir un impact sur la stabilité sociale et politique.

L'Etat défaillant

Si 2020 a été une année catastrophique pour l'ensemble des économies de la région MENA, elle le fut davantage pour un Liban déjà vulnérable. L'énorme double explosion du port de Beyrouth qui a suivi le soulèvement du 17 octobre a révélé – après des années de déni de la part des dirigeants politiques et financiers – ce qui est désormais clairement un Etat en faillite. Le gouvernement libanais dépensait déjà environ 50% de ses revenus uniquement pour payer les intérêts, et maintenant, la dette publique s'est élargie à 94,3 milliards de dollars, soit environ 176% du PIB.

Cela rend difficile l'estimation de l'impact direct de la Covid-19 sur le Liban. Des entreprises étaient déjà en cours de fermeture avant la pandémie. Les estimations pré-Covid-19 pour 2020 prévoyaient une baisse du PIB du Liban d'environ 10%, avec une inflation d'environ 25%. On a estimé qu'à la fin de 2020, le chômage passerait de 12 à 30%, la pauvreté atteindrait 45% ou plus. Ce qui est sûr, c'est que la Covid-19 contribue à la crise et va probablement induire une hausse du chômage à plus de 50%.

Cet Etat en faillite chemine avec une société affaiblie, menacée par la pénurie de liquidités, les difficultés ali-

mentaires, la dégradation des conditions sanitaires et même l'insécurité physique, une réalité exacerbée par la terrible double explosion qui a provoqué des dommages estimés entre 3,8 et 4,6 milliards de dollars, portant les besoins de financement extérieur du Liban pour les quatre prochaines années à plus de 30 milliards de dollars.

Début décembre, la Banque mondiale a publié son rapport économique sur le Liban. Dans ce qui pourrait être interprété comme une accusation claire et directe adressée aux classes dirigeantes libanaises, le rapport souligne « l'absence d'action politique efficace (qui) a plongé l'économie dans une dépression ardue et longue ». Le rapport avertit que « la pauvreté va probablement continuer à s'aggraver et englober plus de la moitié de la population. Une contraction du PIB libanais par habitant en termes réels et une inflation élevée entraîneront sans aucun doute une hausse substantielle des taux de pauvreté et affecteront la population à différents niveaux, notamment : la perte d'emplois productifs, la baisse du pouvoir d'achat et le blocage des envois de fonds internationaux. Une main-d'œuvre hautement qualifiée est de plus en plus susceptible de saisir des opportunités potentielles à l'étranger, ce qui constitue une perte sociale et économique permanente pour le pays ».

Changement radical

Lorsqu'on pense à ce qu'il faut pour faire face à une situation sociale

et économique aussi désastreuse dans le monde arabe, on ne peut qu'envisager la nécessité d'un changement radical dans la manière dont les sociétés sont structurées. Il s'agit bien sûr d'un débat ouvert, mais il est évident que, quelle que soit la gravité de la crise et quels que soient ses dégâts, il est temps de commencer à réfléchir à un nouveau modèle.

Dans un rapport intitulé *Pathways for Equitable Growth* que nous avons publié avec plusieurs collègues de la région et de l'étranger, les contours du nouveau modèle coulent de source : une société qui crée plus d'emplois, redistribue la richesse plus équitablement, et où les systèmes éducatifs sont repensés et adaptés aux défis futurs, et qui intègre donc l'innovation, la pensée critique et la responsabilité.

Pour le Liban, les remèdes sont malheureusement beaucoup plus drastiques ; il sera difficile d'échapper à une thérapie de choc très douloureuse. Le petit pays est aujourd'hui en état de faillite quasi totale. Aucune sortie de crise ne peut être envisagée sans une aide et un soutien extérieurs conséquents. Cela suppose, par ailleurs, des réformes structurelles et systémiques profondes qu'il est presque impossible de mettre en place au sein de la même structure de pouvoir, et tant que le contexte régional demeure aussi instable.

Par Joseph Bahout

Professeur associé de sciences politiques et directeur du Issam Fares Institute for Public Policy and International Affairs de l'American University of Beyrouth



Devons-nous risquer de détruire les océans pour sauver la planète ?

La croissance actuelle de la population mondiale et le niveau de vie de plus en plus élevé des minorités fortunées poussent la consommation des ressources et la production de déchets jusqu'à une cadence qui nécessite les capacités d'1,7 planète Terre, tout en entraînant des niveaux alarmants de réchauffement climatique. Les océans en subissent de plus en plus les conséquences – pas seulement à travers le blanchissement bien connu des coraux tropicaux à grande échelle, causé par la hausse des températures, mais également sous forme de risques moins visibles d'acidification des océans, ainsi que de perturbations temporelles et spatiales dans les modèles de productivité en raison de l'adaptabilité spécifique aux espèces.

La Terre, et en particulier ses océans, approchent ainsi d'un point de basculement caractérisé par une dégradation irréversible. Ce serait une tragédie, marquée par l'incapacité croissante des océans à nous fournir, ainsi qu'aux générations futures, un certain nombre de bienfaits essentiels tels qu'une alimentation saine, le cycle du carbone, la régénération des nutriments, de même que l'atténuation du réchauffement climatique.

De récentes études et évaluations indiquent que le monde peut encore changer de trajectoire face à cette menace, à condition qu'un certain nombre de pressions majeures soient réduites – telles que le changement climatique – et que les écosystèmes marins soient restaurés. Un risque nouveau apparaît cependant à l'horizon : l'exploitation minière commerciale des grands fonds marins, en réponse à la demande en minéraux.

Selon le discours actuel dominant de l'industrie, le monde a besoin de minéraux situés dans les grands fonds marins – composants de terre rare, cobalt, manganèse ou encore tellure – pour permettre la transition vers les énergies renouvelables, et la décarbonation de l'économie mondiale. Or, d'autres analyses économiques récentes suggèrent que les exploitations minières terrestres existantes, de même que le passage à

une économie circulaire, peuvent combler le besoin potentiel en minéraux, et indiquent même qu'une production minérale excédentaire, notamment issue des grands fonds, pourrait entraîner un effondrement des prix. Qui est alors voué à sortir gagnant du forage des fonds marins ?

L'exploitation minière de substrats riches en minéraux affectera potentiellement les grands fonds marins jusqu'à présent largement préservés, à une profondeur susceptible d'atteindre 2.000 à 4.000 mètres dans certaines eaux territoriales, ainsi que les grands fonds marins internationaux, juridiquement désignés comme « la Zone ». La Convention des Nations unies de 1982 sur le droit de la mer (CNUDM) a qualifié la Zone et ses ressources minérales d'« héritage commun à l'humanité », et mis en place l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) – organe basé en Jamaïque et actuellement composé de 168 États membres – afin de les gérer.

Depuis sa création en 1994, l'AIFM a signé 30 contrats d'exploration minière avec 21 entités – soutenues par 16 États et un consortium. La pression de l'industrie en faveur du lancement d'une exploitation commerciale augmente depuis quelques années.

Bien que cette impatience puisse être compréhensible, les gisements de minéraux dans les fonds marins se situent généralement au sein d'écosystèmes sensibles et extrêmement spécifiques. Les lieux les plus anciens et écologiquement les plus stables concentrent davantage de gisements, et suscitent par conséquent davantage l'intérêt minier, mais s'accompagnent d'écosystèmes plus spécifiques et plus divers.

Plusieurs études récentes ont révolutionné notre vision des grands fonds marins, et révélé une extraordinaire diversité d'habitats à petite échelle, de formes de vie, et de stratégies naturelles. Pour autant, il nous reste encore beaucoup à découvrir sur les secrets de ces écosystèmes, de même que nous commençons tout juste à comprendre leur

complexité et leurs relations fonctionnelles.

Par ailleurs, plusieurs expériences scientifiques indiquent que les habitats impactés par l'exploitation minière commerciale des fonds marins ne retrouveront pas leur état initial même 30 ans plus tard, et qu'ils demeureront perturbés au niveau fonctionnel, avec une disparition inévitable de biodiversité, d'une ampleur inconnue. A titre d'exemple, chaque opération d'extraction de nodules de manganèse perforera de 10 à 20 centimètres une couche de fond marin exploitable d'une superficie de 200 à 800 kilomètres carrés, et ce chaque année pendant 30 ans, provoquant des perturbations majeures jusqu'à une profondeur de sol marin au moins trois fois supérieure. Ce curage élimine non seulement le lieu de vie de la faune locale, mais entraîne également pollution et assombrissement de l'eau la plus pure de la planète, dans une mesure inconnue.

Le principe d'héritage commun établi par la CNUDM était censé contribuer à préserver l'égalité sociale pour les générations actuelles et futures, via l'équité, la redistribution et le transfert de connaissances. Seulement voilà, pour que l'exploitation minière des grands fonds marins soit commercialement viable, les opérateurs ont besoin de demander à l'AIFM de leur accorder des conditions contractuelles à long terme, en parallèle d'un partage limité des bénéfices ainsi que de faibles réglementations environnementales. Une fois ce cadre juridique mis en place, le risque existe de voir une industrie nouvellement créée opérer en vertu de contrats sur 30 ans (au moins), sur la base de simples hypothèses quant aux effets environnementaux de ses technologies non testées.

Certains bénéfices pour l'humanité, potentiellement liés à cet héritage commun que constituent les grands fonds marins, demeurent indéterminés. Pour autant, la démarche consistant à remédier aux problèmes créés par les humains sur les continents en développant encore notre impact, et en ignorant les frontières planétaires, ne semble pas

constituer une stratégie viable.

Plusieurs trajectoires alternatives de développement existent heureusement. Il y a cinq ans, les gouvernements ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable (fondé sur le slogan « Transformer notre monde ») ainsi que les 17 Objectifs de développement durable, dans le but de guider l'humanité vers un avenir reposant sur des environnements naturels intacts, sur des sociétés prospères et pacifiques, ainsi que sur une action efficace de limitation du changement climatique. La pandémie de Covid-19 nous rappelle de façon dramatique que notre manière actuelle d'interagir avec la biosphère rend nos sociétés moins résilientes. Le monde éprouve pour autant encore bien des difficultés à inverser la disparition de biodiversité et la dégradation des océans, qui toutes deux s'accroissent.

Préserver cet héritage commun que constituent les fonds marins signifie assumer la responsabilité de l'avenir, répondre prudemment aux actuels changements incertains tels que les effets du réchauffement planétaire sur les océans, et éviter de reproduire les erreurs du passé. Cette vision d'avenir, fondée sur la philosophie des biens communs, doit s'inscrire au cœur des négociations actuelles sur le cadre juridique régissant l'exploitation de minéraux dans la Zone. Plutôt que de nous ruer sur le forage des fonds marins, nous devons prendre le temps d'organiser la protection de la biodiversité au fond des océans, et de démontrer si l'exploitation de ce qui se situe en dessous peut ou non produire des bénéfices nets à long terme pour le développement durable.

Par Sabine Christiansen et Sebastian Unger

(Sabine Christiansen, biologiste marine, est associée de recherche principale à l'Institut for Advanced Sustainability Studies (LIASS) de Potsdam)

(Sebastian Unger dirige le groupe de travail sur la gouvernance des océans à l'Institut for Advanced Sustainability Studies (LIASS) à Potsdam)

**FCP AWALI
FONDS COMMUN DE
PLACEMENT AGREÉ
PAR DECISION DE
L'AMMC EN DATE DU
30/09/2020
CONSTITUTION**

1) Il a été établi le règlement de gestion d'un fonds commun de placement dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : FCP AWALI
- Durée : 99 ans à compter de la date de dépôt auprès du greffe du tribunal de première instance des pièces visées à l'article 26 du Dahir portant loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993 sauf dissolution anticipée ou prorogation prévu par le règlement ou par le Dahir sus-mentionné.

- Etablissement Dépositaire : Banque Centrale Populaire, sis au 101 Bd Zerk-touni Casablanca.

- Etablissement de gestion : Upline Capital Management, société anonyme au capital de 10.000.000,00 Dh dont le siège social est à Casablanca, sis au 101 Bd Zerk-touni Casablanca.

- Premier Commissaire aux Comptes : le cabinet A. SAAÏDI ET ASSOCIES, représenté par Madame Bahaa SAAÏDI, sise au 4, place Marechal Casablanca.
- Montants des apports initiaux : 1.000.000,00 Dh divisé en 1.000 parts de 1.000,00 Dh chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraire.
- Montant de l'actif au-dessous duquel il ne peut être procédé au rachat des parts : 500.000,00 DH.

2) Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 18/12/2020 sous le n° 758079.

N° 11 151/PA

**FCP MUTUELLE
PREVOYANCE
PLUS - MPBP
FONDS COMMUN DE
PLACEMENT AGREÉ
PAR DECISION DE
L'AMMC EN DATE
DU 30/09/2020
CONSTITUTION**

1) Il a été établi le règlement de gestion d'un fonds commun de placement dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : FCP MUTUELLE PREVOYANCE PLUS - MPBP
- Durée : 99 ans à compter de la date de dépôt auprès du greffe du tribunal de première instance des pièces visées à l'article 26 du Dahir portant loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993 sauf dissolution anticipée ou prorogation prévu par le règlement ou par le Dahir sus-mentionné.

- Etablissement Dépositaire : Banque Centrale Populaire, sis au 101 Bd Zerk-touni Casablanca.
- Etablissement de gestion : Upline Capital Management, société anonyme au capital de 10.000.000,00 Dh dont le siège social est à Casablanca, sis au 101 Bd Zerk-touni Casablanca.

- Premier Commissaire aux Comptes : le cabinet A. SAAÏDI ET ASSOCIES, représenté par Madame Bahaa SAAÏDI, sise au 4,

place Marechal Casablanca. - Montants des apports initiaux : 1.000.000,00 Dh divisé en 1.000 parts de 1.000,00 Dh chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraire.

- Montant de l'actif au-dessous duquel il ne peut être procédé au rachat des parts : 500.000,00 DH.

2) Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 18/12/2020 sous le n° 758078.

N° 11 152/PA

**FCP R-MIXT SELECTION
FONDS COMMUN DE
PLACEMENT AGREÉ
PAR DECISION DE
L'AMMC EN DATE DU
30/09/2020
CONSTITUTION**

1) Il a été établi le règlement de gestion d'un fonds commun de placement dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : FCP R-MIXT SELECTION
- Durée : 99 ans à compter de la date de dépôt auprès du greffe du tribunal de première instance des pièces visées à l'article 26 du Dahir portant loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993 sauf dissolution anticipée ou prorogation prévu par le règlement ou par le Dahir sus-mentionné.

- Etablissement Dépositaire : Caisse de Dépôt et de Gestion, sis au, Place Moulay El Hassan, BP : 408, Rabat.

- Etablissement de gestion : Upline Capital Management, société anonyme au capital de 10.000.000,00 Dh dont le siège social est à Casablanca, sis au 101 Bd Zerk-touni Casablanca.
- Premier Commissaire aux Comptes : le cabinet A. SAAÏDI ET ASSOCIES, représenté par Madame Bahaa SAAÏDI, sise au 4, place Marechal Casablanca.

- Montants des apports initiaux : 1.000.000,00 Dh divisé en 1.000 parts de 1.000,00 Dh chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraire.
- Montant de l'actif au-dessous duquel il ne peut être procédé au rachat des parts : 500.000,00 DH.

2) Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 18/12/2020 sous le n° 758077.

N° 11 153/PA

**STE «VETMO REDA»
SARL AU**

Les sous-signés :
- Mr. HENNATH REDA associée unique de la société «VETMO REDA» SARL AU a décidé de constituer une société avec les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION : STE VETMO REDA.
FORME JURIDIQUE : S.A.R.L AU
CAPITAL SOCIAL : 10 000, 00 DH souscrit et libéré intégralement, soit 100 parts De 100 DH chacune
OBJET SOCIAL : 1/ MARCHAND DU VETEMENTS 2/IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFETUANT)
3/NEGOCIANT

**SIÈGE SOCIAL : HAY EL
HASSANI L KOKBA 6 NR
713 OUIJDA.**

APPORTS : Mr. HENNATH REDA ... 10 000, 00 DHS

GERANCE : est nommé comme gérant de la dite société Mr. HENNATH REDA

SIGNATURE : La société sera engagée par la signature de Mr. HENNATH REDA

C.I.N F 752009.
Dépôt au GREFFE du Tribunal de Commerce D'Oujda Le 11/12/2020 Sous le numéro 2935.

N° 11 154/PA

**ENIMSAY STUDIO
AVIS DE CONSTITUTION**

• Aux termes d'un acte SSP du 09/09/2020, il a été établi les statuts d'une SARL AU Dénommée «ENIMSAY STUDIO» dont l'objet social est : Agence de Communication Sociale; Conseil en communication; prestataire de service en communication et publicité; Espace de coworking (location de bureaux et salle de réunion); Négoce, Import Export;

• Son siège social est à Casablanca, 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 2° ETG.PPT. N°6. Sa durée est de 99 ans. Capital social : 100 000 dh divisé en 1000 parts sociales de 100 dh chacune, constituées en totalité d'apports en numéraires et attribuées à Mlle YASMINE LAHLOU. Année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12. Gérance : Mlle YASMINE LAHLOU CIN n° BK384199, Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n° 756461 du R.C le 07/12/2020.

N° 11 155/PA

**" HARMONIE & DE-
TENTE" SARL**

I-Aux termes du PV AGE en date du 25/11/2020, il a été décidé ce qui suit :

I-Extension d'objet social par conséquence l'article 3 des statuts et modifié.

II-La Ratification de la Cession des Parts intervenue entre M. BELKATI JAWAD, en tant que cédant de (125) parts sociales, lui appartient dans ladite société. Et Mr BELKATI AZIZ, en tant que cessionnaire des dites parts.

Par conséquence les articles 6 & 7 des statuts sont modifiés.

III-La démission du gérant Mr BELKATI JAWAD et la nomination de Mr BELKATI HATIM en qualité de gérant pour une durée illimitée

III-La société est valablement engagée par la seule signature du gérant Mr BELKATI HATIM.

IV-Etablissement des statuts refondus.

2- Aux termes d'un procès verbal de L'AGE, il a été décidé ce qui suit : La Confirmation des Pouvoirs du Gérant.

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 18/12/2020 sous N° 758093.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 11 156/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°86/2020/BR**

Le 19/01/2021 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Construction de routes dans les communes relevant de la Province de Jerada**

- ✓ Douar Zouala - ouled Kari sur 3,34km, commune Tiouli
- ✓ Ouled kari - Ouled boujmila sur 2,99km, commune Tiouli
- ✓ Lahdada - Ouled Charfa sur 4,73 km, commune Tiouli

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : **150.000,00**. DHS (cent cinquante mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **10.367.953,20DHS (dix millions trois cents soixante-sept mille neuf cent cinquante-trois dirhams 20 cts).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
B	2	B1/ B3/B5

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 11 157/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°87/2020/BR**

Le 19/01/2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Construction de routes dans les communes relevant de la préfecture Oujda Angad**

- ✓ Route reliant Aouinat Serak -Route Ouled Aamira (Ouled Saïdi-Oulad Azzouz) sur 4km Ahl Angad
- ✓ Route reliant RP6034 au douar Boubhar sur 3,6km Ahl Angad
- ✓ Route reliant la RP6013 au douar Feddan Labyed sur 2,5km, Mestferki
- ✓ Route reliant la RP6013 au douar Feddan Lahmar sur 3,85 km, Mestferki

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : **250.000,00**. DHS (deux cent cinquante mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **16.150.772,32 DHS (seize millions cent cinquante mille sept cent soixante-deux dirhams 32 cts).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
B	2	B1/ B3/B5

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 11 158/PA

CENTRE CHIMIE ET COSMETIQUE SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
10 RUE DE LIBERTE ETAGE 3 APPARTEMENT 5 CASABLANCA
Les associés de la Société ont tenu le 29/07/2020 une assemblée générale extraordinaire au siège de la société, et ont pris les résolutions suivantes:
- Dissolution anticipée de la société
- Nomination de M MOHAMED SOLTAN BEN MBAREK comme liquidateur de la société et fixation du siège de liquidation

- Pouvoirs pour formalités légales.
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca, le 08/12/2020 sous le numéro 756669.
N° 11 159/PA

CONSTITUTION
I/- Aux termes d'un acte SSP du 09/11/2020 a Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique:
Dénomination: «YENILIK » SARLAU.
Objet : AMENAGEMENTS DIVERS, PROGRAMMEUR, ANALYSTE, CONCEPTEUR

EN INFORMATIQUE. MARCHAND OU INTERMÉDIAIRE EFFECTUANT IMPORTATION ET EXPORTATION.
Siège Social : CASABLANCA, 26 AV MERS SULTAN APPT 3 ETAGE 1.
Capital Social : 100 000.00 DHS (Cent Mille dirhams).
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir: Mr: HASSAN BOUZID: 100.000.00 DHS
Durée : 99 ans.
Gérance : Mr: HASSAN BOUZID désigné comme gérant pour une durée illimitée.

II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 483411.
N° 11 160/PA
COMPTOIR FIDUCIAIRE MAROC RESIDENCE KOUTOUBIA n° 4 B BD BAGHDAD AIN CHOCK CASABLANCA SOCIÉTÉ GAFI-MAT S.A.R.L AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS 27, RUE BAPAUME ETAGE 08 BUREAU (A) CASABLANCA R.C n° 364087
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du

02/12/2020 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit:
• La cession de 1000 parts sociales appartenant à Mr Mohamed FIKRI et MOHAMED EL GARAH, dans la société GAFI-MAT SARL au capital de 100.000,00 de dhs divisé en 1000 parts de 100,00 dhs chacune, à Mr ABDELATI MARDI.
A la suite de cette cession la nouvelle répartition du capital sociale sera comme suit:
Mr ABDELATI MARDI 1000 Parts.
-Démission de Mr Mohamed FIKRI et Mr Mohamed EL GARAH du poste

de gérants.
-La nomination de Mr ABDELATI MARDI au poste de gérant unique.
-Ainsi la société GAFI-MAT sera engagée par la seule signature de Mr ABDELATI MARDI.
• Transformation de la SARL à la SARL à associé unique.
• L'établissement des statuts refondus conformément aux lois en vigueur.
• DEPOT LEGAL Au tribunal de Commerce de CASABLANCA, le 18 /12/2020 ; sous le N° 758147.
Pour extrait et mention la société
N° 11 161/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION CASABLANCA SETTAT
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS CASABLANCA
COMMUNE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT COMMUNAL ANFA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES MARCHES ET AFFAIRES FINANCIERES
**** BUREAU DES MARCHES ****

**AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
PUBLIER LE 02/12/2020
(SEANCE PUBLIQUE)**

Le Président de l'arrondissement Anfa porte à la connaissance du public que, pour l'appel d'offres n° 06/AA/2020, les modifications sont les suivantes :

- Le Présent appel d'offres est réservé non seulement aux PME, mais aussi aux auto-entrepreneurs et coopératives

- Article 5 du Règlement de consultation : Dossier administratif : Au moment de la présentation, et en cas d'auto-entrepreneur, il doit fournir le certificat d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur ou sa copie certifiée conforme à l'original délivré depuis moins d'un an. Pour justifier la qualité la qualité de coopérative ou union de coopérative le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire les pièces suivantes : * La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires

*Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties à l'article 24 du décret sur les marchés publics. Cette attestation doit mentionner l'activité de la coopérative ou l'union de coopératives.

* Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale certifiant que la coopérative ou l'union de coopératives est en situation fiscale régulière envers cet organisme.

Par ailleurs, et pour justifier de la qualité de la Petite et Moyenne Entreprise :

pour justifier la qualité de la petite et moyenne entreprise le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire les pièces suivantes :

- L'attestation de la CNSS justifiant que l'effectif qu'il a employé ne dépasse pas 200 (deux cents) personnes.

- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires.

- L'attestation mentionnant le chiffre d'affaires ou l'attestation du bilan annuel délivrée par la direction générale des impôts des deux dernières années.

- Une Attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 ci-dessus Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.

- Une Attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assorti de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis -à-vis dudit organisme .

- Article 5 du Règlement de consultation : Dossier technique : Pour les entreprises installées au Maroc comme celles non installées au Maroc : les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction des quels le concurrent à exécuté les dites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation

- Article 14 du Cahier des Prescriptions Spéciales : Le Présent appel d'offres est passé à prix révisables au lieu des prix fermes, avec la formule de révision des prix qui suit : Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 12 du décret n° 2-12-349 précité ; les prix du présent marché sont révisables par application de la formule suivante. Cette révision s'applique au prix TTC quel que soit le résultat des calculs.

Les prix du présent marché sont révisables suivant la formule ci-après :

$P/P0 = [0,35+0,50 S/S0+0,15G/Go]$

- P : Montant hors taxe révisé des travaux considérés.

- P0 : Montant initial hors taxe de ces mêmes travaux.

- S : Valeur de l'index global relatif à la prestation au mois de la date limite de remise des offres.

- S : Valeur de l'index global relatif à la même prestation du mois de la date de l'exigibilité de la révision.

- Go : Valeur de l'index global relatif à la prestation au mois de la date limite de remise des offres.

- G : Valeur de l'index global relatif à la même prestation du mois de la date de l'exigibilité de la révision.

Les règles et conditions de la révision des prix sont celles fixées par l'arrêté du 1er Ministre n°3-14-08 du 10/03/2008

Le Président de l'arrondissement Anfa porte à la connaissance du public que, pour l'appel d'offres n° 08/AA/2020, les modifications sont les suivantes :

- Article 5 du Règlement de consultation : Dossier administratif : Au moment de la présentation, et en cas d'auto-entrepreneur, il doit fournir le certificat d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur ou sa copie certifiée conforme à l'original délivré depuis moins d'un an. Pour justifier la qualité la qualité de coopérative ou union de coopérative le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire les pièces suivantes : * La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires

*Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties à l'article 24 du décret sur les marchés publics. Cette attestation doit mentionner l'activité de la coopérative ou l'union de coopératives.

* Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale certifiant que la coopérative ou l'union de coopératives est en situation fiscale régulière envers cet organisme.

- Article 5 du Règlement de consultation : Dossier technique : Pour les entreprises non installées au Maroc : a. Une note indiquant les moyens humains et technique du concurrent et mentionnant éventuellement le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.

- b. les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction des quels le concurrent à exécuté les dites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation

- Article 15 du Règlement de consultation : La Copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification est abrogée au sein du présent article. Les pièces listées au sein du présent article vont figurer à l'article 5 du présent règlement de consultation en tant qu'offre technique.

Le Président de l'arrondissement Anfa porte à la connaissance du public que, pour l'appel d'offres n° 09/AA/2020, les modifications sont les suivantes :

-- Article 5 du Règlement de consultation : Dossier administratif : Au moment de la présentation, et en cas d'auto-entrepreneur, il doit fournir le certificat d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur ou sa copie certifiée conforme à l'original délivré depuis moins d'un an.

Au moment de la présentation, et en cas de coopérative ou union de coopérative, il doit fournir une attestation d'inscription au registre local des coopératives. Pour justifier la qualité d'auto-entrepreneur le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire les pièces suivantes : *Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties à l'article 24 du décret sur les marchés publics. Cette attestation doit mentionner l'activité de l'auto-entrepreneur

Pour justifier la qualité de coopérative ou union de coopérative le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire les pièces suivantes : * La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires

*Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties à l'article 24 du décret sur les marchés publics. Cette attestation doit mentionner l'activité de la coopérative ou l'union de coopératives.

* Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale certifiant que la coopérative ou l'union de coopératives est en situation fiscale régulière envers cet organisme.

- Article 5 du Règlement de consultation : Dossier technique : Le Dossier technique tel que mentionné est abrogé et remplacé par la Copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification, déjà précisé au niveau du précédent avis rectificatif, comme suit :

Les concurrents doivent avoir au moins une copie certifiée conforme à l'original du qualification désigné comme suit :

N° DU MARCHÉ	SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
9/AA/2020	0	02	2

- Dossier technique : Les pièces listées au sein du présent article vont figurer sur un article séparé, relatif au dépôt et examen des échantillons par la commission d'appel d'offres. du présent règlement de consultation en tant qu'offre technique.

- Dossier technique : Le certificat de garantie relatif au gazon va figurer au sein d'un dossier additif, et non plus au dossier technique

N° 11 162/PA

« BOBETON – SARL AU »
Par Procès – Verbal du 14 décembre 2020 enregistré le 16 décembre 2020 sous RE41823- OR36206/2020, l'associé unique de la société « BOBETON – SARL AU », immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n° 147647, a décidé des modifications suivantes :

- Cession de 18.000 parts sociales par Mr LARAKI Kacem à Mr YAKINE Mohamed.

- Transformation de la forme juridique de la société de « SARL AU » à « SARL ».

- Démission du gérant unique (Mr LARAKI Kacem).

- Nomination d'un nouveau gérant unique (Mr YAKINE Mohamed)

- Signature sociale (Mr YAKINE Mohamed signera seul).

- Modifications statutaires corrélatives & Mise à jour des statuts.

Dépôt légal effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 21 Décembre 2020 sous le n° 758268.

N° 11 163/PA

Constitution – Société-Cozy.Events (S.A.R.L.A.U) ICE. 002628552000019

Aux termes d'un acte s.s.p, en date à Casablanca du 23-03-2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1-Dénomination : «Cozy.Events»
- 2- Objet : Gestion d'exploitations commerciales ou industrielles ou agricoles, de service civil ou militaire, entrepreneur.

- 3- Siège social : 10, Rue Liberté, 3e étage Casablanca.
- 4- Durée : 99 ans

- 5- Capital social : est fixé à la somme de 100.000,00 DH divisé en 1000 parts sociales de 100 DH chacune, souscrites en totalité, libérées en totalité, attribuées à l'associé en proportion de son apport, à savoir :

Monsieur Hicham Badri : 1000 parts

Soit au total : 1000 parts
6- Gérance : La société est gérée par M. Hicham Badri.
7- Exercice social : L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
8- Bénéfice : Après déduction de 5% de la réserve légale, le solde est réparti ou reporté suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal commercial de Casablanca le 10-09-2020 sous le numéro 746444, R.C. N° 472605 du 10-09-2020.

N° 11 164/PA

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes de la décision collective en date du 27-10-2020, l'associé unique de la société « AL FAROUK » SARL AU au capital de 500.000,00 DHS

Eléments modificatifs :

- Cession de 5000 parts sociales qui appartiennent à Mr. BACHIR BERROUD et Mme. SAADIA BOUROID dans la société « AL FAROUK » SARL AU au profit de Mr. BELOUALI RACHID

- Démission de la gérance : démission de Mr. BACHIR BERROUD de son poste de gérant de la société « AL FAROUK » SARL

- Nomination de la gérance : Nomination du gérant Mr. BELOUALI RACHID de la société « AL FAROUK » SARL pour une durée illimitée.

- La société AL FAROUK SARL change la forme juridique :

- De : AL FAROUK SARL - A : AL FAROUK SARL AU

- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le n° 756275 en date du 26-10-2020.

N° 11 165/PA

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes de la décision collective en date du 19-04-2018, les associés de la société « DAHLIZ » SARL

Eléments modificatifs :

- Dissolution anticipée de la

société / Nomination d'un liquidateur : Mr. BERROUD BACHIR/ Siège de liquidation : Casablanca, AV (N) PROLONGEE LOT 71 SIDI OTHMANE.

- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le n°00670453 en date du 28-06-2018.

N° 11 166/PA

MODIFICATIONS STATUTAIRES

RC : 433735

Aux termes de la décision collective en date du 19-11-2020, les associés de la société « PROCESS FOOD MAGHREB » SARL

Eléments modificatifs :

- Cession de 1000 parts sociales qui appartiennent à MOHAMED CHAKIB ESSALHI et Mr. HICHAM BEN HOUMAN dans la société « PROCESS FOOD MAGHREB » SARL au profit de Mr EL MANETI MOSTAFA.

- Mr. EL MANETI MOSTAFA : 1000 parts sociales

- Total : 1000 parts sociales

- Démission de la Gérance : démission de MOHAMED CHAKIB ESSALHI et Mr. HICHAM BEN HOUMAN de leur postes de gérants de la société « PROCESS FOOD MAGHREB » sarl

- Nomination de la gérance : Nomination du gérant Mr EL MANETI MOSTAFA de la société « PROCESS FOOD MAGHREB » SARL pour une durée illimitée.

- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 757198 en date du 11-12-2020.

N° 11 167/PA

FANSA PROMO SARL AU

I- Suivant acte sous seing privé en date du 12-10-2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Raison sociale : FANSA PROMO SARL AU

- Siège social : 23, BD OUKBA IBNOU NAFII HAY MOHAMMADI CASABLANCA

- Objet social : - Promoteur immobilier - Marchand effectuant achat et vente d'immeubles
- La location de toute sorte d'immeubles
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières permettant de développer les activités de la société.

- Durée : La société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de sa création.

- Capital social : est fixé à la somme de 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, réparties comme suit :

- M. FAKRI ABDELKARIM : 100.000,00 DHS

Gérance : M. FAKRI ABDELKARIM est désigné gérant de la société pour une durée indéterminée.

Bénéfice : il est prélevé 5% pour la constitution d'une réserve légale, le reste mis à la disposition des associés.

- II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 15-12-2020 sous le n° 757537 immatriculée au registre de commerce sous le n° 483035.

N° 11 168/PA

ETUDE MAITRE MOHAMED KARIM DOULIAZAL

NOTAIRE A CASABLANCA

465 BVD AMBASSADEUR BEN AICHA APPT 41-ETAGE 5

CONSTITUTION « ARCHITEM » S.A.R.L

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Mohamed Karim DOULIAZAL, Notaire à Casablanca, en date du 02/12/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à Associé Unique avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : " ARCHITEM " S.A.R.L AU.

OBJET : La société a pour objet : L'exercice de la profession d'architecte.

SIÈGE SOCIAL : Le siège social est fixé

à Casablanca, 7, Résidence Rami, Rue Sebta, 2ème étage Bureau 8.

DURÉE : La durée de la société reste fixée à 99 années consécutives.

APPORTS : Madame Fatima Ezzahraa SFAYYA fait apport à la présente société de la somme de DIX MILLE (10.000,00) Dirhams.

CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES : Le capital social est fixé à la somme de Dix mille (10.000,00) Dirhams. Il est divisé en 100 parts sociales de CENT (100,00) Dirhams chacune, entièrement libérées et attribuées à l'associé unique en rémunération de son apport.

GERANCE : La société est administrée et gérée, pour une durée illimitée, par l'associé unique : Madame Fatima Ezzahraa SFAYYA

La société sera valablement engagée pour tous les actes la concernant par la seule et unique signature du gérant unique Madame Fatima Ezzahraa SFAYYA.

Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Casablanca le 14/12/2020.

Registre de commerce : 482821.

Pour extrait et mention Maître Mohamed Karim DOULIAZAL.

N° 11 169/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU TENSIFIT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°138/DR2/2020

Séance publique

La Direction Régionale du Tensifit de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne le Renforcement de l'AEP de BAHIRA à partir du forage F11 - Lot : Ligne électrique, Province de BAHIRA

Le financement du projet objet du présent appel d'offres sera assuré par la

Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 430 996,25 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 4400,00 DH.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensifit de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensifit de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz BP : 631 - Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 04 Février 2021 à 09h :30 à la Direction Régionale du Tensifit de l'ONEE - Branche Eau, sise à l'adresse sus indiquée.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N° 11 170/PC

Sur vos petits écrans



07.00 : Lecture du Saint Coran + Douaa ;
07.05 : Bulletin météo ;
07.10 : Tinoubka : (Documentaire amazigh) – Rediffusion
07.40 : Arroud : ;
08.40 : Atfalouna : Rediffusion
09.40 : Amouddou : Rediffusion
10.40 : Koloub Tayha :
11.30 : Nhar Mabrouk : Rediffusion
11.50 : Oussrtai : Inédit
12.50 : Stand UP : Quotidiennes
13.00 : JT Addahira + Météo :
13.20 : Rdat L.walida :
14.00 : JT en Amazigh + JT en Espagnol ;
14.40 : Taghrida : Rediffusion
16.40 : Mister Sanssour :
17.00 : Amouddou : Rediffusion
18.00 : Atfalouna : Rediffusion
19.00 : JT en Français :

19.20 : Allah y Sameh :
19.50 : L'usine :
20.20 : Nhar Mabrouk :
20.40 : Stand UP : Quotidiennes
21.00 : JT Principal + Météo :
21.50 : Hayna : 2 Eps - Inédit
22.50 : Nafass Alhayat : Documentaire :
23.50 : Dernier bulletin d'information :
00.10 : Aabak Attourat : Fès - Rediffusion
01.10 : Moutaalikat : (Hasna Saroukh) - Rediffusion
01.40 : Amouddou : Rediffusion
02.40 : Tinoubka : (Documentaire amazigh) – Rediffusion
03.10 : Allah y Sameh : Rediffusion
03.40 : L'Usine : Rediffusion
04.10 : Koloub Tayha : Rediffusion
05.00 : Arroud : Rediffusion
06.00 : Amouddou : Rediffusion

05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC LAUREATS MAWAHIB TAJWID AL QOR'AN
06:00:00 : CH'HIWAT BLADI
06:25:00 : SABAHYAT 2M
07:10:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
07:45:00 : FEUILLETON : AZZA3IMA
08:45:00 : FEUILLETON : LGHRIBA
09:40:00 : SERIE : AL AWNI
10:05:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
10:10:00 : FEUILLETON : MAS-SIR ASSIA
10:50:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
11:05:00 : ABAHIYAT 2M
11:55:00 : SERIE : HDIDANE F GUELIZ
12:30:00 : MAGAZINE : CAP-SULE NARSA MERIEM AM-JOUN
12:35:00 : METEO

12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:10:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
13:20:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI
14:10:00 : NEWS : ECO NEWS
14:20:00 : JOURNAL AMAZIGH
14:30:00 : FEUILLETON : CHA-MAL JANOUB
15:45:00 : SERIE : AQBA LIK
16:10:00 : FEUILLETON : MAS-SIR ASSIA
17:05:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS
17:30:00 : DESSINS ANIMES
18:05:00 : MAGAZINE : CAP-SULE NARSA MERIEM AM-JOUN
18:15:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
18:20:00 : MAGAZINE : POP UP
18:30:00 : FEUILLETON : RAHINAT AL HOUB
19:15:00 : MAGAZINE : CHKOUN YISTATMAR

FMACHROU3I
19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:35:00 : QUE DU SPORT
20:40:00 : METEO
20:45:00 : NEWS : ECO NEWS
21:10:00 : METEO
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
21:40:00 : MAGAZINE : ON N'EST PAS OBLIGE D'ETRE D'ACCORD
22:45:00 : SERIE : AL FARROUJ
23:35:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI
00:20:00 : TELEFILM : BILA HOUDOUD
02:05:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES
03:25:00 : MAGAZINE : 2M MAG
04:15:00 : FEUILLETON : RAHINAT AL HOUB
05:05:00 : FEUILLETON : AL WA3D

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

SÉNILE		SODIUM PERCEP- TEUR		RAPINE		GRIS- BRUN CUBE		BIEN TRANSMIS		ENZYME VERBAL	BOULE
PLEINE								NIGAUD			
				AVOIR LE CULOT EN OUTRE				ÂGE LIT			
VENUE AU MONDE	PAS CERNE					LANCÉE	PORCION DE TRIPES			EN CATIMINI LOUP	
SOUÇON				PIGE			ESCOMPTE				
UNE PARTIE DE L'OVAIRE				VOISIN DU LAMA						FIEL	ARTICLE ESPAGNOL
ENCERC- LA							BOUQUET SOMBRE				
EN CHUTE				DESCENTE		ÂGE		POLI	PRONOM		
						PÈRE DE SEM		VEINE			SUBTER- FUGE
FAUCH- ETTE CONNU	MONOC- HROME	BIEN PLANQUE								FIN DE VERBE	
		CARDIN- AUX EN RODAGE				GRECQUE		SYMBOLE DE L'ARGENT		UNE PARTIE DES TURCS	ANNONCE UNE SUITE
POSSÉSSIF HOMME DE FER				PETITES DIFFÉR- ENCES							

Solution mots flechés d'hier

JOUER DES FLÛTES	LETTRÉS DU RABAT	SYMBOLE DU NICKEL	T	PARÉIL	QUI MÈNE UNE VIE AUSTÈRE	REPRISE JUSTIFIÉE	PETIT CUBE	D	POSSÉSSIF	ÉLÉMENT DE BONNE CONDUITE
MET EN VALEUR	ORNÉ	NE	ARGENT							
MANIE MÉTAL	UTILISE	SE	OU							
OR	CARDIN- AUX	BOUE	STUPÉ- FIANT	ECSTASY						
A L'ENVERS RÈGLE	IOL	EN HAUT	BRÛT	ECRU	DÉCONT- ENANCÉ					
PREAU	U	PRONOM LUTTE SANS VIOLENCE	TOI	DU						
COUR INTÉRI- EURE	INTER- PRÈTE	ÉDIFICE	IMMEUBLE	VAINC						
LAPS	ANCIEN	I	SUCRE							
ESPACE DE TEMPS	CONSER- VATEUR	SÉL	STOC							
ET	DEMANDA IMPÉRIA- TIVEMENT	EXIGE	EAUR							
LIE	E	POSSÉSSIF	CRACK	POSSÉSSIF	T	AG	IOTA			
ÉLIMA	US	A	MUSES	EGERIES						
DÉMOLI	R	A	S	E	ÉCIMÉE	ETE	TEE			

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthry
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétaire
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laâyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouaïb Sahmoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssef
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage -
Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghrébines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

 Journal Libération

 Libération Maroc


2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										

HORIZONTALEMENT.

- I. Garde à vous, fise !
- II. Un Jules l'a fait plonger !
- III. Haut lieu sous l'occupation. - Élément de poids.
- IV. Singulier pluriel. - Il devrait se mettre au bridge.
- V. Carré latin. - Une américaine à notre écoute - Enfin de liste.
- VI. En début de liste. - Faire l'affaire.
- VII. Met en boule. - Post Clay.
- VIII. Monnaie d'échange. - Poisson plat.
- IX. Pas toujours suffisant, c'est logique !

VERTICALEMENT.

- 1. Vertu féminine.
- 2. Pince de jardinier (2 mots).
- 3. Celles-là, elles devraient être interdites au public. - Il précède l'entrée des artistes.
- 4. Fait de la place. - Blanche de Savoie.
- 5. Morceaux de toile. - En fin de listes.
- 6. Fin de bail. - Donne le jour.
- 7. Scie musicale. - Tête d'éléphant.
- 8. Est anglais. - Haute langue.
- 9. Mettre sous le joug.
- 10. Tacite.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	O	R	I	E	N	T	E	U	R	S
II	S	E	R	V	I	E	S		A	A
III	T	A	R	I		T	O	R	D	U
IV	R		I	D	E	E		A	I	T
V	A	C	T	E	S		A	N	N	E
VI	C	L	E		S	I	N	G	E	R
VII	I	A		M	A	T	I	E	R	E
VIII	S	I	C	A	I	R	E		I	L
IX	E	R	G	S		A	R	I	E	L
X	R	E	C	O	M	P	E	N	S	E

Grilles de sudoku

Facile

3				6				
	1		5	7	3			
5	6		9			1	2	
			6	1	7	2		
6	2						3	9
	9	4	2	7				
9	3		4		5		7	
		2	8		5		9	
			7					3

Moyen

		2		9	1	6		
	4		8	5			7	1
7			2	1				
2			5	7	6			4
			8	3				5
3	8			2	9			4
		9	6	4		8		

Difficile

2	3			6	7	9		
6			8				2	
3	4							9
		2	6	1	3	8		
7						3	5	
	9			2			7	
		6	1	5		4	2	

Expert

5			1					4
		2	4			5		
6		5		3				
		5			2			9
	9						3	
3		9			2			
		3		1		9		
		7			4	8		
4			2					5

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	7	6	5	1	2	3	4	8
4	3	1	8	7	9	6	2	5
2	5	8	4	3	6	7	9	1
7	4	3	6	9	5	8	1	2
6	1	5	3	2	8	9	7	4
8	9	2	7	4	1	5	6	3
3	6	4	2	8	7	1	5	9
5	2	9	1	6	3	4	8	7
1	8	7	9	5	4	2	3	6

Moyen

3	9	6	1	5	7	8	4	2
7	4	2	3	8	9	1	6	5
5	8	1	6	2	4	7	3	9
1	6	7	9	4	2	3	5	8
8	2	3	5	6	1	4	9	7
4	5	9	7	3	8	2	1	6
9	1	4	8	7	6	5	2	3
2	7	5	4	9	3	6	8	1
6	3	8	2	1	5	9	7	4

Difficile

2	9	3	1	6	5	4	7	8
7	4	5	3	2	8	6	1	9
8	6	1	4	9	7	5	3	2
9	1	4	7	5	6	2	8	3
3	5	8	2	1	4	7	9	6
6	2	7	8	3	9	1	4	5
5	8	9	6	7	1	3	2	4
4	7	2	5	8	3	9	6	1
1	3	6	9	4	2	8	5	7

Expert

2	3	7	4	9	5	1	6	8
5	6	4	1	3	8	2	7	9
8	1	9	2	6	7	5	3	4
9	8	2	7	5	4	3	1	6
3	7	1	8	2	6	9	4	5
4	5	6	3	1	9	7	8	2
1	4	8	9	7	2	6	5	3
7	9	5	6	8	3	4	2	1
6	2	3	5	4	1	8	9	7

Sport

Ligue des champions

Sacré adversaire malien pour le Wydad

Coupe de la Confédération

Matches formel pour la RSB et jouable pour le TAS



C'est reparti pour le Wydad qui en est à sa sixième campagne d'affilée en Ligue des champions. Les Rouges défieront ce soir à partir de 17 heures à Bamako la formation du Stade Malien, et ce pour le compte du match aller du premier tour, l'une des rares affiches à ce stade de la compétition.

Pour le WAC, demi-finaliste lors de la précédente édition, les choses sont bien claires : regagner la maison sans dégâts en vue d'envisager la seconde manche dans de parfaites dispositions.

Contrairement à d'autres grosses écuries, le club casablancais n'a pas été gâté par le tirage au sort, en croisant d'entrée le chemin d'un adversaire, certes, à ne pas cataloguer parmi le Top dix des meilleurs clubs africains, mais qui reste une sacrée pointure habituée des tours avancés des C1 et C2, d'autant plus qu'il est leader du championnat malien après quatre journées disputées.

Au tour inaugural, le Stade Malien avait éliminé le club d'Ashanti GB après s'être imposé

en aller (2-0) et au retour (1-2).

Le WAC abordera l'opposition de ce soir privé de certains de ses éléments dont les plus en vue sont Cheikh Comara, Yahya Jabrane et Aymane El Hassouni, en plus de la nouvelle recrue Soufiane El Mouden qui avait subi en France une intervention chirurgicale et qui est en convalescence. Côté revenants, le club pourra compter sur les services du chevronné Salaheddine Saïdi, tout comme Ayoub Skouma dont la première apparition avec le club de ses premières amours est vivement attendue par les supporters wydadis.

Les lauréats de l'édition 2017 sont tenus donc de montrer un nouveau visage, digne du standing d'un abonné de la C1. Ils doivent faire oublier les copies rendues jusqu'ici en championnat où certes ils gagnent mais sans pour autant convaincre.

A noter que le second représentant du football national en Ligue des champions, le Raja de Casablanca, devait affronter hier en déplacement l'équipe sénégalaise de Teungueth.

Il y a lieu de signaler qu'en plus du match Stade Malien-Wydad, ce premier tour sera rehaussé par d'autres chocs dont deux pourraient être fatals aux clubs soudanais d'Al Merrikh et d'Al Hilal Oumdurman qui se mesureront respectivement aux robustes formations d'Enyimba du Nigeria et d'Asante Kotoko du Ghana. Quant aux Sud-Africains de Kaizer Chiefs, ils seront à l'épreuve des Angolais de Primeiro Agosto, au moment où le champion sortant, le National du Caire où évolue l'ex-Rajajoui, Badr Benoun, a eu droit à un tirage au sort clément, en héritant de la modeste équipe de Sonidep du Niger.

Pour ce qui est de la Coupe de la Confédération, le tenant du titre, la Renaissance de Berkane, devra faire son entrée en matière aujourd'hui à 17 heures, en donnant le ton loin de ses bases à l'équipe mauritanienne de Tevragh-Zeina, en match aller du premier tour.

Sur le papier, il n'y a pas photo entre les deux protagonistes. Tevragh-Zeina, qui avait sorti au tour précédent les Guinéens de Kaloum Stars, nourrit tout de même le vœu pieux de franchir

ce cap et de créer, d'après les dires de ses dirigeants, la grosse surprise de ce tournoi. Sauf qu'entre vouloir et pouvoir, il y a tout un monde et ce tour ne devrait être qu'une simple formalité pour les Berkaniens qui avaient effectué depuis leur arrivée à Nouakchott deux séances d'entraînement au stade olympique.

Si pour la RSB, il est question d'un tour de chauffe, pour le TAS, pensionnaire de la Botola D2, ce n'est pas du tout le cas. Le club casablancais, cher à tous les habitants de Hay Mohammadi, jouera ce soir à domicile à partir de 20 heures contre l'équipe béninoise de FC ESAE.

Le TAS s'était qualifié à ce tour au détriment de la formation gambienne de Gamtel qui avait déclaré forfait au match retour, sachant qu'à l'aller, les Casablancais s'étaient imposés sur le score de un but à zéro.

A noter que ce tour des deux épreuves, Ligue des champions et Coupe de la Confédération, est l'ultime étape avant le démarrage de la phase de poules.

Mohamed Bouarab

Le choc Tunisie-Maroc débouche sur un nul blanc

Le Onze national bien placé pour décrocher le sésame de la CAN U20 en Mauritanie



La sélection marocaine de football des moins de 20 ans (U-20) et son homologue tunisienne ont fait match nul (0-0), lundi au stade de Radès à Tunis, pour le compte de la 3e journée du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) qualificatif pour la CAN 2021 en Mauritanie.

Suite à ce match nul, les juniors marocains qui n'ont pas concrétisé les occasions qu'ils ont créées, comptent quatre points dans leur escarcelle.

Vendredi, la sélection marocaine s'était imposée face à son homologue algérienne par un but à zéro, en match disputé au stade Chedly-Zouiten de Tunis, comptant pour la 2e journée de ce tournoi.

Les juniors marocains vont disputer, jeudi, leur dernière rencontre de ce tournoi contre la sélection libyenne.

Dans l'autre match disputé pour le compte de la 3e journée de ce tournoi, l'équipe algérienne s'est inclinée face à son homologue libyenne (0-1) suite à un but contre son camp du défenseur algérien Bara Khalil (17e).

Suite à ce résultat, l'Algérie, avec un seul point en trois matchs, est d'ores et déjà éliminée.

A l'issue de la 3e journée, la Libye se hisse en tête du classement avec 6 points, devant la Tunisie (5 pts) et le Maroc (4 pts). L'Algérie ferme la marche avec un seul point après le retrait de l'Égypte.

Les deux sélections qui occuperont les première et deuxième places de ces qualifications se qualifieront pour les phases finales, prévues en Mauritanie du 14 février au 4 mars 2021.

La Fédération ivoirienne annonce saisir le TAS contre la Fifa

La Fédération ivoirienne de football (FIF), plongée dans une querelle de succession pour le poste de président que brigue Didier Drogba, a annoncé lundi soir dans un communiqué saisir le Tribunal arbitral du sport (TAS) contre une décision de la Fifa de bloquer le processus d'élection.

"La Fédération internationale de football association (Fifa) n'ayant pas donné suite aux différentes demandes de levée de suspension du processus électoral, la FIF considère ce silence de la Fifa comme un rejet de sa demande et se trouve contrainte de saisir le TAS afin de solliciter de cette juridiction l'annulation pure et simple de la décision de suspension", explique la Fédération ivoirienne.

La FIF souligne "les difficultés créées par cette suspension", qui a entraîné le report du "démarrage des championnats en Côte d'Ivoire", ainsi que de la Supercoupe Félix Houphouët Boigny. "Le football ivoirien est à l'arrêt depuis août 2020", insiste la FIF.

L'élection à la présidence de la FIF a pris des allures de feuilleton à rebondissements depuis six mois. Après le rejet de la candidature de l'ancienne star Didier Drogba, la FIFA avait bloqué le processus en août, puis avait auditionné l'ensemble des acteurs en septembre.

Malgré son immense popularité en Côte d'Ivoire, le soutien de nombreux anciens partenaires comme Eugène Diomandé, les frères Yaya et Kolo Touré ainsi que de plusieurs personnalités, l'ex-attaquant de Marseille et Chelsea, qui a aussi longtemps porté la sélection ivoirienne sur ses épaules, avait vu sa candidature invalidée.

Le président sortant de la FIF, Augustin Sidy Diallo, qui ne se représentait pas après deux mandats et assurait depuis août les affaires courantes, est décédé le 21 novembre suite à une maladie.

Premier League

Chelsea s'accroche mais ne convainc pas



Chelsea a repris sa marche en avant et s'accroche au wagon de tête du Championnat d'Angleterre grâce à sa victoire plus laborieuse que le score ne le laisse paraître (3-0) face à West Ham, lundi, en clôture de la 14e journée.

Avec 25 points, Chelsea dépasse Tottenham pour s'emparer de la 5e place, à la différence de buts, dans un peloton de chasse très regroupé derrière Liverpool qui compte 31 unités.

Après deux défaites de rang, les hommes de Frank Lampard avaient besoin de se rassurer face à un adversaire qui ne leur a pas réussi dernièrement et qui, en cas de succès, les aurait dépassés au classement.

Les Hammers, évidemment bien moins

talentueux que leurs adversaires, leur ont donné du fil à retordre avec un jeu plus maîtrisé et construit, alors que l'expression collective reste très perfectible chez les Blues.

Mais ils n'ont pas cadré une seule frappe à Stamford Bridge, sur 6 tentatives, quand Chelsea a été bien plus précis avec 7 tirs cadrés sur 11.

Le match avait d'ailleurs très bien commencé pour les joueurs de Frank Lampard dont le travail sur les coups de pied arrêtés offensifs a été payant.

Ils ont ouvert la marque à la 10e minute sur une tête de Thiago Silva après un corner de Mason Mount, leur huitième réalisation dans cet exercice sur 29 buts (1-0).

Mais la suite a été plus laborieuse, sym-

bolisée par un Timo Werner réellement à la peine dans le jeu.

Sans but depuis neuf matches, l'Allemand a trouvé le haut de la barre à la 89e minute, mais il a surtout raté beaucoup de centres et de tirs.

Ironie du sort, l'une de ses frappes ratées s'est transformée en passe décisive pour le deuxième but, inscrit par Tammy Abraham, titularisé en pointe à la place de Olivier Giroud, et qui a dévié la tentative écrasée de son coéquipier pour marquer de près (2-0, 78e).

Deux minutes plus tard, Abraham a clos la marque en marquant dans un angle fermé alors que le gardien adverse était au sol après un choc avec un adversaire (3-0, 80e).

Guardiola Pas de renfort offensif en vue à City

Peu en verve offensivement, avec 2 buts sur les 3 derniers matches, Manchester City ne doit pas compter sur un renfort offensif au mercato d'hiver, a prévenu lundi Pep Guardiola, invoquant la situation économique plombée par la Covid.

"Non, je ne pense pas, la situation économique mondiale étant ce qu'elle est", a-t-il répondu à des journalistes qui lui demandaient s'il fallait espérer du sang neuf cet hiver.

"Tout les clubs souffrent, nous ne sommes pas une exception", a-t-il ajouté.

Privés depuis plusieurs semaines de Sergio Agüero, les Citizens ont aussi dû se passer de Gabriel Jesus samedi, mais ils ont malgré tout réussi à l'emporter (1-0) à Southampton, après avoir partagé les points à Old Trafford (0-0) et contre le promu West Bromwich Albion (1-1).

Ils espèrent cependant que leur avant-centre brésilien sera remis pour le quart de finale de la Coupe de la Ligue à Arsenal.

"On se crée des occasions nettes qu'on n'arrive pas à concrétiser et tant que cela sera le cas, nous souffrirons", a-t-il averti.

"C'est pour ça que je ne peux pas dire ce que nous ferons cette saison. Match par match, c'est tout ce que je peux faire", a-t-il déploré.

Grâce à une défense retrouvée - City n'a pas encaissé de but lors de 7 de ses 8 derniers matches - les Mancunians s'accrochent à la 7e place, à 8 points de Liverpool, avec un match en moins.

"C'est incroyable, et c'est pour ça qu'on est encore là où on est, en train de frapper à la porte des équipes devant nous", a admis Guardiola.

"Il faut rester stable et peut-être qu'un jour les joueurs seront assez frais pour marquer des buts", a-t-il souhaité.

Suspension et amende pour Thuram après son crachat sur un joueur



L'attaquant international français du Borussia Mönchengladbach Marcus Thuram a été suspendu six matches, cinq ferme et un avec sursis, pour avoir craché sur un adversaire samedi, a annoncé lundi la Fédération allemande de football (DFB).

Le joueur avait été expulsé lors d'un match avec son club du Borussia Mönchen-

gladbach contre le TSG Hoffenheim (1-2), après avoir craché sur le défenseur d'Hoffenheim Stefan Posch au cours de la 13e journée du Championnat d'Allemagne.

Les suspensions vaudront pour les matches "de la coupe d'Allemagne et de la Bundesliga", a expliqué la DFB dans un communiqué.

Le joueur devra par ailleurs s'acquitter d'une amende de 40.000 euros.

Cette amende viendra en addition de la pénalité de 150.000 euros déjà infligée par Mönchengladbach à Marcus Thuram, qui s'est excusé depuis.

Les images de la scène avaient été capturées par l'arbitrage vidéo, et avaient tourné en boucle sur les médias allemands, suscitant une vaste polémique en pleine pandémie de Covid-19, alors que les joueurs doivent respecter un protocole sanitaire strict.

"J'ai réagi de la mauvaise manière", a reconnu peu après le joueur dans un message publié sur les réseaux sociaux Instagram et Twitter, évoquant un geste "accidentel" et "non intentionnel".

"Je crois dans ce qu'il me dit car il a eu jusqu'ici un comportement irréprochable", a réagi son directeur sportif Max Eberl.

Ses excuses n'ont pas apaisé les commentateurs sportifs en Allemagne où le dérapage du Français passe très mal.

"Ce que fait Thuram est répugnant et

scandaleux", a ainsi affirmé l'ancien international allemand Dietmar Hamann à la chaîne Sky Sport.

Ces suspensions tombent mal pour le club de Mönchengladbach, en baisse de forme ces dernières semaines, malgré une récente qualification en huitièmes de finale de la Ligue des champions. Le club s'appuie sur les fulgurances de son duo d'attaquants français Alassane Pléa-Thuram pour s'accrocher aux places européennes.

M'Gladbach occupe actuellement une décevante 8e place en championnat.

L'international français aux trois sélections manquera ainsi le choc contre le Bayern Munich le 8 janvier prochain.

La dernière amende comparable à Mönchengladbach, en interne, avait été infligée en 2010 à un joueur qui avait insulté un arbitre.

En 2019, l'Argentin Santiago Ascacibar, alors à Stuttgart, avait lui aussi été condamné à six matches de suspension pour avoir craché sur Kai Havertz, dans une période où la Covid-19 n'était pas encore d'actualité.

Une brigade féminine de gardes forestières se bat pour l'environnement en Indonésie

L'évée à l'aube, Sumini nourrit sa famille nombreuse et termine ses tâches domestiques avant de commencer son autre travail: garde forestière pour protéger la jungle luxuriante de Sumatra.

Cette Indonésienne de 45 ans dirige une brigade de femmes qui lutte contre la destruction de la forêt tropicale et le braconnage des tigres, des pangolins et d'autres espèces menacées.

Les coupables sont surtout des hommes, parfois des voisins ou les maris de certaines femmes de l'équipe qui vit dans le village de Damaran Baru sur l'île de Sumatra, à l'ouest de l'archipel d'Asie du Sud-Est.

L'équipe d'une trentaine de femmes affronte des stéréotypes sexistes, bien ancrés dans cette province d'Aceh qui pratique un islam ultra-conservateur, et des autorités souvent indifférentes à l'exploitation illégale du bois et l'extension des plantations de café.

"La forêt a toujours été associée aux hommes", note Sumini, qui comme de nombreux Indonésiens ne porte qu'un nom.

"Mais nous voulons changer cela et souligner que ça concerne aussi les femmes. Les femmes sont en colère face à la destruction de l'environnement et ont décidé d'agir pour résoudre ce problème".

Le groupe, qui inclut à présent l'un des fils de Sumini et son épouse, s'est formé en 2015 après une inondation qui a détruit des dizaines de



maisons dans le village d'un millier d'habitants.

Le mari de Sumini, après s'être longtemps fait prier, a accepté de l'accompagner en amont pour comprendre pourquoi les eaux venues des pentes d'un volcan à proximité charriaient autant de bois et de débris.

"Quand on est arrivés là-bas, j'ai vu que la forêt sur la montagne avait été rasée", dit-elle.

"J'ai dit à mon mari: +Eh bien, voilà la cause. La forêt a été détruite par les hommes+. J'étais en colère et depuis ce moment, je me suis dit que j'allais agir pour protéger la forêt".

Deux fois par mois, Sumini, met

un chapeau sur son hijab, des bottes en caoutchouc, et part pour cinq jours d'exploration en forêt à travers des terrains raides et accidentés.

Avec sa brigade elle cherche le moindre indice de braconnage ou de destruction de la forêt, libère des animaux des pièges et répertorie les espèces endémiques.

L'équipe laisse aussi des panneaux mettant en garde contre toute activité illégale qu'elle signale aux autorités. Les femmes replantent aussi des arbres par milliers avec l'aide de volontaires.

Au début, leur initiative n'a pas été bien accueillie à Aceh, province

ultra-conservatrice du nord de Sumatra, qui est la seule à appliquer la charia en Indonésie.

"Les gens pensaient que les femmes pouvaient se livrer à des actes immoraux en forêt parce que d'habitude c'est un homme qui nous guide", explique Sumini.

"Et certains demandaient +pourquoi les femmes protègent-elles la forêt? Ce n'est pas leur affaire".

Mais à présent, certains bûcherons ou braconniers sont passés de leur côté et devenus volontaires.

Après avoir chassé des pangolins pendant des années, Bustami, 54 ans, a arrêté de braconner ces mammi-

fères menacés très prisés pour leur viande ou leurs écailles, notamment dans la médecine traditionnelle chinoise.

"Je ne me rappelle même plus du nombre de pangolins que j'ai tués", dit-il. "J'ai gagné beaucoup d'argent, mais ça n'a pas duré".

"Maintenant je protège l'environnement pour compenser mes erreurs du passé".

Quand il a rejoint l'équipe comme guide, et encouragé les autres chasseurs et bûcherons à abandonner leur activité, il s'est attiré les moqueries de certains hommes du village.

"Mais je n'ai pas honte d'être dirigé par une équipe de femmes parce que ce qu'elles font pour l'environnement est noble", rétorque-t-il.

Annisa, l'une des femmes de l'équipe, est déterminée à changer les mentalités. Et même son mari qui a fait de la prison pour avoir coupé des arbres illégalement.

"Notre village connaîtrait d'autres catastrophes naturelles s'il n'y avait pas les gardes forestières", explique la femme de 40 ans à l'AFFP.

Son mari, Muhammad Saleh, a aussi abandonné le braconnage pour rejoindre le groupe.

"J'avais honte que ma femme travaille à protéger l'environnement quand je le détruisais".

"Mon plus grand regret, c'est que certaines espèces que je chassais ne sont plus visibles dans la forêt", dit-il, comme des espèces de toucans.

Carrot cake au lait concentré sucré



Ingrédients

5 carottes (environ 500 g)
100 g de noix
1 cuillère à café de cannelle
1/2 cuillère à café de muscade
4 oeufs
1 blanc d'oeuf
1 sachet de levure chimique
180 g de farine
1 boîte de lait concentré sucré
200 g de cream cheese
100 g de sucre glace

Préparation

Pelez et râpez les carottes. Concassez les noix.

Mélangez les 4 oeufs, le lait concentré sucré, la farine, la levure et les épices.

Ajoutez les carottes et les noix et bien mélanger.

Versez dans un moule à manqué ou dans un cercle haut beurré ou tapissé de papier sulfurisé.

Enfournez 40 minutes à 180°C (thermostat 6) en mode traditionnel. Laissez refroidir.

Ouvrez le gâteau en deux et garnissez du mélange cream cheese.

Nappez le dessus du mélange blanc d'oeuf sucre glace.

Placez au frais 1 heure. Décorez de cerneaux de noix avant de servir.

Les adolescents qui dorment mal ont un risque accru de dépression à l'âge adulte

Un adolescent qui dort mal a plus de risques de devenir dépressif à l'âge adulte. C'est ce que révèle une étude canadienne menée par l'Université d'Ottawa et publiée dans Behavioral Brain Research.

Elle révèle en effet que des perturbations récurrentes du sommeil pourraient être l'une des causes sous-jacentes de la dépression chez les adolescents et se répercuter à l'âge adulte. "Les adultes souffrant de dépression ressentent souvent leurs premiers symptômes dépressifs au début de l'adolescence", explique Nafissa Ismail, professeure associée à l'École de psychologie de l'Université d'Ottawa et auteure principale des travaux.

Comme le rapporte Meta Mag, les chercheurs ont réalisé des expériences sur 80 souris pour voir si des retards de sommeil répétés pouvaient affecter la réponse au stress. L'expérience a été réalisée sur des souris adolescentes et adultes, 40 mâles et 40 femelles. Le sommeil de certaines des souris a été volontairement interrompu, contrairement à d'autres qui ont pu se reposer. Les résultats ont montré que les souris adolescentes mâles et femelles présentaient un comportement dépressif nettement plus important que les souris qui pouvaient se reposer, et ce après seulement sept jours de perturbation du sommeil.

Pour l'équipe de recherche, ces résultats suggèrent que des retards de sommeil importants pendant l'adolescence peuvent augmenter la probabilité d'apparition d'une dépression chez les hommes et les femmes. "Nos résultats ont montré que les souris adolescentes mâles et femelles présentaient toutes deux un comportement dépressif nettement plus important après seulement 7

jours de retard de sommeil, alors que les souris adultes mâles et femelles ne présentaient pas de comportement dépressif dans des conditions similaires", développe la Pr Ismail. "Nos recherches suggèrent donc qu'un sommeil de mauvaise qualité à l'adolescence (chez les garçons comme chez les filles) pourrait augmenter le risque de développer une dépression à l'âge adulte, davantage qu'un mauvais sommeil à l'âge adulte", poursuivent les scientifiques.

Les adolescentes sont par ailleurs davantage impactées, car elles sont alors plus sensibles au stress, ce qui peut augmenter leur risque de développer des troubles de l'humeur. "Les souris adolescentes femelles ont montré une plus grande libération d'hormones du stress et une plus grande activation des cellules cérébrales sensibles au stress suite à des retards de sommeil répétés", précise en effet la chercheuse.

Pour la Pr Ismail, mieux prendre en compte l'impact d'un sommeil perturbé sur le risque de dépression chez les adolescentes et adolescents est d'autant plus nécessaire en cette période de confinement, au cours de laquelle certaines contraintes (l'apprentissage à distance, les interactions sociales limitées et l'augmentation du temps passé devant l'écran) ont supprimé une certaine pression pour respecter les horaires de sommeil réguliers. "Les adolescents pourraient être plus exposés que jamais au risque de développer une dépression et d'autres troubles de l'humeur", constate la chercheuse.

L'auteur principal de l'étude, Nafissa Ismail, rappelle que dans le monde, 264 millions de personnes souffrent de dépression.